

NERGECO
 Société anonyme au capital de 4 085 037 €
 Siège social : 8, rue de l'industrie, 43220 Dunières.
 320 167 513 R.C.S Le Puy-en-velay.

A. - Comptes sociaux. (normes françaises)

I. – Compte de résultat. (en milliers d'euros)

	Note	2009	2008
Produits d'exploitation :			
Chiffre d'affaires	1	7 260	9 670
Production immobilisée			20
Total production de l'exercice.....		7 260	9 690
Subvention d'exploitation		126	67
Autres produits et transferts de charges.....	2	338	60
Total produits d'exploitation		7 724	9 817
Charges d'exploitation			
Achats et variation de stocks		2 183	3 602
Autres achats et charges externes.....	3	2 774	2 666
Impôts et taxes		234	230
Salaires, traitements et charges sociales		2 311	2 405
Dotations aux amortissements et provision....		187	1 088
Autres charges	4	5	107
Total charges d'exploitation		7 694	10 098
Résultat d'exploitation		30	- 281
Charges et Produits financiers.....	5	386	173
Résultat courant		416	- 108
Charges et produits exceptionnels.....	6	-40	- 41
Impôts sur les résultats		-263	- 416
Résultat de l'exercice		639	267

II. – Bilan au 31 décembre 2009. (en milliers d'euros)

Actif	Note	2009 Net	2008 Net
Actif immobilisé :			
Immobilisations incorporelles	7	30	54
Immobilisations corporelles	8	2 091	2 213
Immobilisations financières	9	3 534	3 507
Total actif immobilisé		5 655	5 774
Actif circulant :			
Stocks et en-cours			
Clients et comptes rattachés	10	2 053	3 646
Autres créances	11	2 634	1 619
Comptes de régularisation	12	66	94
Valeurs mobilières de placement	13	486	558
Disponibilités		2 631	23
Total actif circulant		7 870	5 940
Total actif		13 525	11 714

Passif	Note	2009 Net	2008 Net
Capitaux propres :			
Capital	14	4 085	4 085
Prime d'émission			
Réserves		1 100	833
Report à nouveau		310	310
Résultat de l'exercice		639	267
Capitaux propres	15	6 134	5 495
Autres fonds propres	16	140	245
Provisions réglementées	17	176	137
Provisions pour risques et charges	17	70	80
Dettes :			
Dettes financières et assimilées.....	18	5 167	2 986
Fournisseurs	19	1 200	2 131
Autres dettes	20	638	640
Total dettes		7 005	5 757
Total passif.....		13 525	11 714

III. – Tableaux des flux de trésorerie. (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	Note	2009	2008
I. Capacité d'autofinancement :			
Résultat net comptable	CR	639	267
Dotations aux amortissements		168	165
Dotations aux provisions		188	1 058
Reprises / Provisions		- 83	- 67
Plus/moins valeur sur cession immobilisations			
Capacité d'autofinancement (A)		912	1 423
II. Variation du besoin en fonds de roulement :			
Variation des clients et assimilés		- 1 607	- 1 441
Variations des autres créances		- 651	165
Variation des fournisseurs et assimilés		930	- 581
Variations des autres dettes		799	- 891
Variation du besoin en fonds de roulement (B).....		- 528	134
Emplois de l'exercice :			
Investissements de l'exercice :			
Incorporels		6	68
Corporels	8	26	191
Financiers		28	-
Dividendes payés	15	-	534
Remboursements avances conditionnées.....		105	70
Remboursement des emprunts		112	103
Réduction de capital	14		1 023
Ecart de conversion sur dettes			11
Total des emplois		277	2 001
Ressources de l'exercice :			
Augmentation des dettes financières	16 & 17	565	
Augmentation des comptes courants groupe		1 110	
Réduction des immobilisations		10	
Diminution des immobilisations financières	9	21	10
Total des ressources (D)		1 706	10
Variation de trésorerie (A) – (B) – (C) + (D)		2 869	- 702
Trésorerie initiale		- 104	597
Trésorerie finale		2 764	- 104
- Valeurs brutes des actions propres		- 716	- 692
Trésorerie finale retraitée des actions propres.....		2 048	- 796
CR : cf. Compte de résultat			

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2009 avant répartition du résultat de l'exercice dont le total est de 13 525 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 639 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

L'ensemble des informations données ci-après sont exprimées en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire. Les comptes annuels ont été arrêtés le 9 avril 2010.

IV. – Annexe aux comptes sociaux 2009.

1. – Règles et méthodes comptables.

1.1. Principes comptables. – Les comptes annuels sont établis conformément au PCG 1999 et aux principes généralement admis.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice. –

Le groupe a anticipé la baisse d'activité et a réagi dès février 2009 en réduisant les structures, les prix de vente.

La mise en place de crédits moyen long terme avec de nouveaux partenaires financiers en début d'année 2009 a permis de renforcer la trésorerie du groupe.

1.3. Les marques — Les marques figurant au bilan ne sont pas amorties car représentatives d'un actif protégé. Elles sont totalement dépréciées.

1.4. Frais de recherche et développement — Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice.

1.5. Autres immobilisations incorporelles — Les autres immobilisations incorporelles sont composées de logiciels amortis sur un an et de brevets totalement amortis.

1.6. Immobilisations corporelles — Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens.

Les durées et modalités d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Construction.....	20/40 ans
Installations techniques	5/10 ans
Matériel et outillage industriels	4/5 ans
Installations générales	5/10 ans
Matériel de bureau et informatique	3/5 ans

La société Nergeco a recours aux amortissements dérogatoires.

1.7. Immobilisations financières — La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Sont notamment pris en compte des éléments de marché (part de marché), de positionnement ainsi que les plus values latentes éventuelles propres à chaque entité (sur les actifs détenus en immobilier d'entreprise notamment).

Les immobilisations financières sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événement ou de circonstances particulières la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. La valeur recouvrable des immobilisations financière est alors estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une immobilisation financière est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux de trésorerie générés par cet actif financier.

1.8. Créances — Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée au cas par cas en appréciant le risque de non recouvrement.

Les créances clients sont en principe garanties par une assurance crédit. Les clients partiellement couverts ou non couverts sont provisionnés en cas de besoin à hauteur du montant non couvert.

Le chiffre d'affaires est dégagé à la mise à disposition des produits finis aux transporteurs ou aux clients selon les conditions générales de vente. En ce qui concerne l'activité prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure de leurs exécutions.

1.9. Placements — Au 31 décembre 2009, la société Nergéco détenait 716 K€ d'actions propres en valeur brute, dont 84 K€ en valeur brute d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité. Les valeurs mobilières comprenaient 12 K€ de placement court terme.

Les actions propres acquises à une valeur supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois, font l'objet d'une provision. Compte tenu du cours moyen de décembre, elles sont dépréciées à hauteur de 242 K€ au 31-12-2009.

1.10. Provisions.

— Provision pour engagement de retraite : la provision pour engagement de retraite n'a pas été comptabilisée dans les comptes sociaux. La société ne cotise à aucune caisse d'assurance pour les indemnités de départ à la retraite de son personnel. Les incidences des engagements en matière de retraite sont mentionnées au paragraphe 4-1.

— Provision en matière de risque de change : la société n'est pas couverte contre le risque de change.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en Ecart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

1.11. Impôts sur les sociétés — La charge d'impôts exigibles représente les montants payés ou restant à payer aux administrations fiscales au titre de l'exercice.

Nergéco S.A. est tête de groupe d'intégration fiscale qui pour l'exercice 2009 comprenait les sociétés suivantes :

— Nergéco S.A. (Société mère) ;

— Nergéco France S.A.S. ;

— Portes Maintenance Services S.A.S. ;

Les économies d'impôt réalisées par le groupe liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale lorsque celles-ci sont bénéficiaires.

1.12. Consolidation. — La société Nergéco S.A. est consolidée au sein du groupe Croissance Nergéco dont la société mère est la société S.A. Croissance Nergéco.

2. – Notes explicatives des comptes du compte de résultat.

Note 1. Répartition du chiffre d'affaires par activités :

Nature	2009	2008
Ventes portes et produits annexes	3 838	5 857
Prestations de management	3 422	3 813
Total	7 260	9 670

Note 2. Autres produits d'exploitation :

Nature	2009	2008
Transferts de charges	288	28
Reprise de provisions clients	23	19
Royalties	16	
Subventions	126	68
Production immobilisée.....		20
Autres régularisations	11	12
Total	464	147

Note 3. Autres achats et charges externes :

Nature	2009	2008
Sous-traitance	145	182
Autres frais ⁽¹⁾	2 629	2 484
Total	2 774	2 666

⁽¹⁾ les principaux postes sont les honoraires, entretiens, assurances et déplacements

Note 4. Autres charges d'exploitation :

Nature	2009	2008
Jetons de présence		15
Pertes sur créances	5	16
Remboursement procès frais ⁽¹⁾		66
Régularisations diverses		10
Total	5	107

⁽¹⁾ La société a été condamnée à rembourser la somme qui avait été reçue de celui-ci sur un exercice antérieur et qui avait été appréhendée en résultat.

Note 5. Résultat financier :

	2009	2008
Dividendes reçus des filiales	516	248
Revenus des comptes courants	52	107
Gains de change	10	12
Divers produits financiers		15
Reprise de provision/ risque de change	60	49
Reprise de provision sur VMP		
Total des produits.....	638	431
Intérêts des emprunts	- 71	- 78
Dotation provision dépréciation VMP	-	-
Dotation pour risques de change	- 40	- 60
Charges financières diverses	- 31	- 51
Perte de change	- 5	- 13
Intérêts de compte courant	- 15	- 21
Provisions sur actions propres	- 90	- 35
Total des charges	- 252	- 258
Total	386	173

Note 6. Résultat exceptionnel :

	2009	2008
Autres charges exceptionnelles	- 1	
Amortissement dérogatoire	- 39	- 41
Total des charges	- 40	- 41
Total	- 40	- 41

3. – Notes explicatives des comptes de bilan.

Note 7. Immobilisations incorporelles :

	2008	Mouvements de l'exercice		2009
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations brutes :				
Logiciels et brevets	234	6	7	233
Autres immobilisations incorporelles ...	58			58
Total immobilisations	292			291
Amortissements et provisions :				
Amortissement logiciels et brevets	180	23		203
Provision sur marques	58			58
Total amortissements et provisions	238			261
Valeur nette	54			30

Note 8. Immobilisations corporelles :

	2008	Mouvements de l'exercice			2009
		Augmen- tations	Diminutions	Transfert de poste à poste	
Immobilisations brutes :					
Terrains	126				126
Constructions	2 435				2 435
Installations techniques matériel et outillage	3				3
Installations générales et agencements .	481				481
Matériel de transport	64				64
Matériel de bureau et informatique	374	26	19		381
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Total immobilisations	3 483				3 490
Amortissements et provisions :					
Constructions	457	99			556
Installations techniques matériel et outillage	3				3
Installations générales	427	15			442
Matériel de transport	51	5			56
Matériel de bureau et informatique	332	27	17		342
Total amortissements	1 270	146	17		1 399
Valeur nette	2 213				2 091

Note 9. Immobilisations financières :

	2008	Augmentations	Diminutions	Ecart de change	2009
Immobilisations brutes :					
Titres de participation :					
Titres Portes maintenance services	235				235
Titres Nergeco France	1 524				1 524
Titres Nergeco U.S.A ⁽¹⁾	481				481
Titres Nergeco Scandinavia	458				458
Titres Nergeco Australia	1				1
Titres Nergeco UK	1				1
Créances rattachées à des participations :					
Nergeco U.S.A.	702			- 6	696
Nergeco Australia	98		20	+ 27	105
Nergeco Scandinavia					
Autres immobilisations financières	7	28	2		33
Total immobilisations	3 507	28	22	21	3 534
Valeur nette	3 507				3 534

⁽¹⁾ La société Nergeco USA est propriétaire de son tènement immobilier.

Etat des échéances des créances rattachées à des participations

Etat des échéances des créances	2009	2008
De l'actif immobilisé :		
Créances rattachées à des participations	801	800
Autres immobilisations financières	33	7
A moins d'un an	23	0
A plus d'un an	811	807
Total	834	807

Note 10. Créances clients

Etat des échéances des créances clients	2009	2008
De l'actif circulant :		
Créances clients	1 742	1 649
Créances douteuses	1 224	1 518
Provisions pour dépréciation des créances	- 1 081	- 1 095
Clients factures à établir	44	283
Clients factures à établir groupe	124	1 291
Total	2 053	3 646
A moins d'un an	1 910	3 223
A plus d'un an	143	423
Total	2 053	3 646

Note 11. Autres créances

Etat des échéances des autres créances	2009	2008
De l'actif circulant :		
Personnel et comptes rattachés.....	13	16
Taxe sur la valeur ajoutée	88	371
Etat impôts sur les sociétés	311	321
Débiteurs divers	147	52
Comptes courants groupe.	2 075	859
Acomptes fournisseurs		
Total	2 634	1 619
A moins d'un an	2 612	1 619
A plus d'un an	22	
Total	2 634	1 619

Note 12. Comptes de régularisations

Régularisation actif	2009	2008
Charges constatées d'avance	26	34
Ecart de conversion sur créances et dettes	40	60
Total	66	94
Part à moins d'un an	66	94
Part à plus d'un an	-	-

Note 13. Valeurs mobilières de placement — La société Nergeco a été autorisée par l'Assemblée Générale du 26 juin 2009, à renouveler son programme de rachat d'actions.

La société détient au 31 décembre 2009, 52 930 de ses propres actions soit 6,52 % du capital, 8 865 actions sont détenues dans le cadre d'un contrat d'apport de liquidité.

Nombre d'actions auto détenues	2009	2008
Nombre au bilan d'ouverture :	44 065	34 732
Acquisitions	-	91 333
Annulations d'actions.....	-	82 000
Nombre d'actions au bilan de clôture	44 065	44 065

Nombre d'actions auto détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité	2009	2008
Nombre au bilan d'ouverture :	5 991	4 090
Acquisitions	4 555	10 370
Cessions	1 681	8 469
Nombre d'actions au bilan de clôture	8 865	5 991

Nombre total d'actions auto détenues	2009	2008
Nombre au bilan d'ouverture :	50 056	38 822
Acquisitions	4 555	101 703
Annulations d'actions		82 000
Cessions	1 681	8 469
Nombre d'actions au bilan de clôture	52 930	50 056

Valeur comptable des actions auto détenues	2009	2008
Actions propres	633	632
Actions propres détenues par le contrat de liquidité	84	59
Autres valeurs mobilières de placements	11	18
Provisions sur actions propres	- 242	- 151
Valeur nette des valeurs mobilières de placements	486	558

Titres cotés	Valeur brute comptable	Valeur boursière moyenne de décembre 2009
Actions propres	633	396
Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité ...	84	79
Sicav L.F.I.	11	11
Total	728	486

Note 14. Capital — Le capital social à la clôture de l'exercice 2009 s'élève à 4 085 037 euros, composé de 768 000 actions. Les mouvements sur le capital social sont détaillés dans le tableau de variations des capitaux propres.

Note 15. Tableau de variation des capitaux propres :

	Capital	Primes	Résultat de l'exercice	Réserves	Report à nouveau	Capitaux propres	Distribution de dividendes
Situation à la clôture 2007	4 521	100	621	812	731	6 785	
Affectation du résultat			- 87	21	66		
Distributions effectuées par l'entreprise.			- 534				534
Réduction de capital	- 436	- 100			- 487		
Résultat de l'exercice			267				
Situation à la clôture 2008	4 085		267	833	310	5 495	
Affectation du résultat			- 267	267			
Distributions effectuées par l'entreprise.			-				
Résultat de l'exercice			639				
Situation à la clôture 2009	4 085		639	1 100	310	6 134	

Note 16. Avances conditionnées :

Etat des dettes	2009	2008
Avances conditionnées	140	245
A moins d'un an	140	105
De un à cinq ans	-	140

Note 17. Provisions :

Nature des provisions	Montants en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisées)	Reprise de l'exercice (non utilisées)	Montants en fin d'exercice
Amortissement dérogatoire	137	39			176
Total provisions réglementées.....	137	39			176
Provisions sur perte de change	60	40	60		40
Provision pour charges	20	10			30
Total provision pour risques et charges.....	80	50	60		70
Sur immobilisations incorporelles	58				58
Sur comptes clients	1 096	9	24		1 081
Provision sur actions propres	152	90			242
Total provisions sur actifs	1 306	99	24		1 381
Total provisions	1 523	188	84		1 627

Note 18. Emprunts et dettes financières :

Etat des dettes	2009	2008
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 745	1 290
Filiales du groupe	2 823	848
Total	4 568	2 138
Part à moins d'un an	2 836	959
Part à plus d'un an et à moins de cinq ans	1 732	1 179
Concours bancaires	599	848
Total	5 167	2 986

Ventilation par nature de taux

Etat des dettes	2009	Taux Fixe	Taux variable
Emprunts et Dettes auprès d'établissements de crédit	1 745	647	1 098

Montant des emprunts sujet à convention particulière

Montant des emprunts	Covenants
Emprunts auprès d'établissements de crédit avec conditions particulières	-
Total	-

Note 19. Dettes fournisseurs :

Etat des dettes fournisseurs	2009	2008
Fournisseurs	995	612
Fournisseurs d'immobilisations		3
Fournisseurs – Effets à payer	16	6
Fournisseurs factures non parvenues groupe	116	1 450
Fournisseurs factures non parvenues	73	60
Total	1 200	2 131
Part à moins d'un an	1 200	2 131

Note 20. Autres dettes :

Etat des autres dettes	2009	2008
Personnel et comptes rattachés.....	116	113
Sécurité sociale et autres organismes.....	222	213
Etat et autres collectivités publiques.....	88	307
Avances reçues des clients.....		
Autres dettes	212	7
Total	638	640
Part à moins d'un an	638	640

4. – Informations complémentaires.

4.1. Engagements donnés.

Engagements donnés	Montant
Engagements en matière de retraite	18 K€
Engagement en matière de Droit individuel à la formation.....	2 750 heures
Hypothèque d'un terrain au profit d'organismes bancaire ⁽¹⁾	1 300 K€

⁽¹⁾ Le bâtiment industriel d'un coût de 1 300 K€ a fait l'objet d'une hypothèque pari passu à la banque Fortis Banque et au Crédit agricole Loire Haute Loire (privilège de prêteur de deniers sur le terrain et hypothèque de 2ème rang sur la construction)

Une promesse d'affectation hypothécaire sur une parcelle cadastrée à Dunières a été accordée au Crédit Agricole dans le cadre de travaux d'aménagements financés à hauteur de 100 K€ pour une durée de 84 mois.

Engagements en matière de retraite

L'évaluation au 31/12/2009 est effectuée de la manière suivante :

- méthode de calcul choisie : prospective
- population retenue : tous les salariés présents au 31/12/2009
- rémunération brute retenue : rémunération de l'année, il a été intégré dans les calculs d'engagement une progression des rémunérations supérieure au taux d'inflation
- taux d'actualisation : 3.5%
- calcul des droits sur la base d'un départ à l'âge de 65 ans
- indemnités à verser : selon les dispositions de la convention collective
- engagements à la clôture : indemnités à verser à l'âge de 65 ans proratisées en fonction de l'ancienneté des salariés au 31/12/2009.
- la probabilité de départ de l'entreprise avant l'âge de la retraite est de 5%
- taux de charges sociales patronales : 43%.

Ils ne figurent qu'en engagement hors bilan.

Engagement en matière de droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation instituée par la Loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 2 750 heures au 31 décembre 2009.

Cautions accordées

La Société NERGECO s'est portée caution solidaire pour le compte de la société NERGEOC FRANCE au profit de BNP PARIBAS, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne un engagement de caution solidaire pour sûreté de plusieurs prêts d'un montant global de DEUX MILLIONS d'euros (2 000 000 €) en principal répartis comme suit :

- 667 000 euros prêtés par la BNP PARIBAS,
- 667 000 euros prêtés par la CAISSE D'ÉPARGNE,
- 666 000 euros prêtés par le CREDIT AGRICOLE,

4.2. Engagements reçus.

Engagements reçus	Montant
Créance sur Nergeco U.S.A. avec clause de retour à meilleure fortune abandonnée en 2003 (872 K€)	872 K€
Créance sur Nergeco U.S.A. avec clause de retour à meilleure fortune abandonnée en 2004 (539 K€)	539 K€
Créance sur Nergeco U.S.A. avec clause de retour à meilleure fortune abandonnée en 2005(387 K€)	387 K€

Créance sur Nergeco U.S.A avec clause de retour à meilleure fortune abandonnée en 2007(190 K€)

190 K€

4.3. Effectif moyen.

	Personnel salarié		Personnel mis à disposition	
	2009	2008	2009	2008
Cadres	25	28		
Agents de maîtrise et Techniciens et VRP	5	8		1
Employés	10	11		
Apprentis	1			
Total	41	47		1

4.4. Rémunération des dirigeants.

Le salaire du président du conseil d'administration est de 58 301 euros dont un avantage en nature de 3 420 euros.

Le Directeur général délégué de Nergeco SA a perçu une rémunération de 9 750 euros pour son mandat débuté en cours d'exercice.

4.5. Etat des charges à payer et des produits à recevoir.

Charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	2009	2008
Intérêts courus sur emprunts	6	4
Agios bancaires à payer	4	10
Factures non parvenues	72	61
Factures non parvenues groupe	116	1 449
Personnel charges à payer	110	113
Avoirs à établir groupe.....	208	
Organismes sociaux charges à payer	107	51
Impôts et taxes à payer	28	107
Autres dettes à payer		
Jetons de présence		
Total	651	1 795

Produits à recevoir	2009	2008
Facturation clients	43	282
Facturation clients groupe	123	1 291
Divers produits à recevoir	134	34
Intérêts sur comptes courants des filiales du groupe ;.....	235	213
Total	535	1 820

4.6. Ventilation de l'impôt sur les sociétés.

	Résultat avant impôt	Impôts ⁽¹⁾	Résultat net
Résultat courant avec les dividendes groupe	416	251	667
Résultat exceptionnel	- 40	12	- 28
Résultat comptable	376	263	639

⁽¹⁾ Impôt négatif compte tenu des crédits d'impôt

Intégration fiscale	2009	2008
Impôt du groupe intégré	- 62	96
Impôt des sociétés intégrées (hors société mère)	19	- 216
Rappel d'impôt contrôle fiscal	29	
Crédit d'impôt recherche	- 208	- 296
Crédit d'impôt prospection	- 40	
Crédit d'impôt apprentissage	- 1	
Total Impôt de Nergeco S.A.	- 263	-416

La société Nergeco S.A. n'a pas de déficit reportable au niveau du groupe intégré fiscalement.

Les décalages temporaires auront un impact de 87 K€ sur le résultat fiscal de 2010.

4.7. Informations concernant les entreprises liées.

	Montant concernant les entreprises liées au 31-12-09	Montant concernant les entreprises liées au 31-12-08
Créances sur participations	802	800
Créances clients	982	665
Clients douteux	913	913
Factures à établir groupe.....	124	1 291
Autres créances	2 874	438
Dettes financières et compte courant...	2 824	848
Fournisseurs.....	562	4
Factures non parvenues groupe.....	116	1 450
Chiffre d'affaires groupe.....	1 489	2 213
Facturation management groupe.....	3 422	3 813
Achats et frais généraux.....	2 172	3 586
Produits financiers.....	568	354
Dotation créances	0	921
Charges financières	15	21
Charges exceptionnelles	0	0

4.8. Frais de recherche et développement.

Le montant des frais de recherche et développement inscrit en charges s'élève à 717 K€.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au 31 décembre 2009 pour 208 K€.

4.9. Tableau des filiales et participations.

En K€	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Prêts nets	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette				
S.A.S. Nergeco france 43220 Dunières n°siret 380 464 446	1 600	2 377	100%	1 524	1 524	14 687	17	-	513
S.A.S. P.M.S. 43220 Dunières n°siret 351 915 525	308	363	100%	234	234	6 657	- 55	-	-
Nergeco U.S.A. Cincinatti U.S.A.	481	- 703	100%	481	481	1 938	- 52	696	Néant
Nergeco Scandinavia borlange Suède	115	448	100%	458	458	1 716	- 22	-	-
Nergeco UK Grimsby Northeast - UK	1		100%	1	1	888	34	-	Néant
Nergeco Australia Victoria Australie	1	273	100%	1	1	1 518	84	62	-

NERGECO

Société anonyme au capital de 4 085 037 € au 31 décembre 2009

Siège social : 8, rue de l'industrie, 43220 Dunières.

320 167 513 R.C.S Le Puy-en-velay.

Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2009

Sommaire

- I. Etat du Résultat Global
- II. Etat de la situation financière
- III. Etat des variations des capitaux propres consolidés
- IV. Tableau des flux de trésorerie consolidés
- V. Annexe aux comptes consolidés
- VI. Rapport annuel
- VII. Attestation des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier
- VIII. Attestation des Commissaires aux comptes

Les états financiers sont présentés selon les normes IAS/IFRS.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

L'ensemble des informations données ci-après sont exprimées en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'Administration le 9 avril 2010.

I. – Etat du résultat global. (en milliers d'euros)

	Note	Année 2009	Année 2008 Pro forma	Année 2008 Publié
Chiffre d'affaires :				
Autres produits de l'activité	1	23 679	30 637	30 637
Subventions et aides.....	2	375	363	
Achats consommés		- 8 836	- 12 118	- 12 118
Charges de personnel	3	- 6 334	- 6 720	- 6 720
Charges externes	4	- 7 526	- 9 004	- 9 004
Impôts et taxes		- 527	- 549	- 549
Dotations aux amortissements		- 708	- 751	- 751
Dotations aux provisions		- 236	- 101	- 101
Reprises amortissements et provisions		362	30	30
Variation des stocks et production immobilisée		121	- 30	- 30
Autres produits et charges.....	5	123	33	100
Résultat opérationnel courant.....		493	1 790	1 494
Autres produits et charges opérationnelles	6		10	10
Résultat opérationnel		493	1 800	1 504
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie				
Coût de l'endettement financier brut		- 181	- 131	- 131
Autres produits et charges financiers		- 94	- 298	- 298
Résultat financier net	7	-275	- 429	- 429
Charge d'impôt	8	- 60	- 440	- 144
Résultat net		158	931	931
part des propriétaires de la société mère		158	931	931
intérêts minoritaires				
Résultat opérationnel courant par action		0,69 €	2,49 €	2,08 €
Résultat net par action		0,22 €	1,30 €	1,30 €
Nombre d'actions hors actions propres	21	715 070	717 944	717 944
Autres éléments du résultat global				
Résultat net		158	931	931
Ecart de conversion		69	- 2	- 2
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		69	- 2	- 2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		227	929	929
part des propriétaires de la société mère ...		227	929	929
intérêts minoritaires			-	-

Des comptes pro-forma ont été établis pour l'exercice 2008 compte tenu du reclassement des crédits d'impôt en subventions et non pas en déduction de la charge d'impôt.

II. – Etat de la situation financière. (en milliers d'euros)

	Note	Année 2009	Année 2008
Actifs non courants :			
Goodwill nets	9	277	277
Immobilisations incorporelles nettes	10	51	91
Immobilisations corporelles nettes	11	3 593	4 006
Autres actifs financiers	12	54	25
Autres actifs d'exploitation non courants	13	189	416
Impôts différés actifs	14	418	425
Total actifs non courants		4 582	5 240
Actifs courants :			
Stocks nets	15	2 273	2 749
Clients nets	16	8 468	11 407
Autres créances d'exploitation	17	655	674
Valeurs mobilières	18	28	28
Disponibilités	19	3 126	364
Autres actifs courants	20	106	154
Total actifs courants		14 656	15 376
Total des actifs		19 238	20 616

	Note	Année 2009	Année 2008
Capitaux propres :			
Capital		4 085	4 085
Primes			
Réserves		1 467	432
Résultat de l'exercice		158	931
Total capitaux propres		5 710	5 448
Intérêts des minoritaires			
Total capitaux propres avec les minoritaires..		5 710	5 448
Passifs non courants :			
Provisions	22	149	208
Impôts différés passifs	23	479	435
Emprunts et dettes financières non courantes....	24	3 943	2 067
Autres passifs non courants			
Total passifs non courants		4 571	2 710
Passifs courants :			
Provisions	22	169	153
Dettes fournisseurs (avec fournisseurs d'immobilisations)	25	3 752	6 328
Autres dettes d'exploitation	26	1 710	1 873
Impôt société à payer – courant		8	3
Emprunts et dettes financières courantes	24	835	538
Concours bancaires courants et billets		2 367	3 429
Autres passifs courants	27	116	134
Total passifs courants		8 957	12 458
Total des passifs		19 238	20 616

Les notes 1 à 26 font partie intégrante des états financiers consolidés.

III. – Flux de trésorerie consolidé. (en milliers d'euros)

		Année 2009	Année 2008
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	(A)	1 845	1 990
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT =		918	1 979
+ Résultat net consolidé		157	931
+ Amortissements et provisions nets.....		664	746
- Plus values de cession		-	- 10
+ Variation imposition différée.....		97	312
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET =		927	11
- Stocks nets		- 476	- 265
- Créances nettes		- 3 165	962
+ Dettes liées à l'activité		2 536	802
- Comptes de régularisation actifs passifs.....		177	- 94
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS =	(B)	- 434	- 722
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles.....		- 162	- 307
- Acquisitions d'immobilisations en location financement et crédit bail		- 272	- 426
- Augmentations des immobilisations financières.....			10
+ Valeur de cession ou réduction d'immobilisations			
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT =	(C)	2 322	- 1 758
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			- 534
+ Hausse des emprunts et subventions.....			
+ Emprunts		2 565	
+ Emprunts nouveaux pour location financement et crédit bail ...		272	426
- Remboursement d'emprunts et subventions		- 318	193
- Remboursement NET d'emprunts des contrats de location financement.....		- 221	- 311
- Actions propres en déduction des capitaux propres		24	-123
- Réduction de capital			- 1 023
ECART DE CONVERSION =	(D)	70	- 62
VARIATION DE LA TRESORERIE DISPONIBLE	(A+B+C+D)	3 803	- 552
Trésorerie Initiale		- 2 997	- 2 445
Trésorerie finale		805	- 2 997

IV. – Tableaux de variation des capitaux propres. (en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Autres réserves et résultats	Actions auto détenues	Ecart de conversion	Capitaux propres groupe	Intérêt minoritaire
Capitaux propres clôture 31/12/07	4 521	100	2 260	- 569	- 54	6 258	0
Résultat net de l'exercice			931			931	
Distribution effectuée par l'entreprise consolidante.....			- 534			- 534	
Achat et revente actions propres				- 123		- 123	
Réduction de capital	- 436	- 100	- 487			- 1 023	
Variation des écarts de conversion..					- 2	- 2	
Autres mouvements			- 60			- 60	
Capitaux propres clôture 31/12/08	4 085	0	2 110	- 692	- 55	5 448	0
Résultat net de l'exercice			158			158	
Distribution effectuée par l'entreprise consolidante.....			-				
Achat et revente actions propres				- 25		- 25	
Variation des écarts de conversion..					71	71	
Autres mouvements			58			58	
Capitaux propres clôture 31/12/09	4 085	0	2 326	- 717	16	5 710	0

V. – Annexes aux comptes consolidés. (en milliers d'euros)

1. – Principes comptables.

1.1. Principes comptables et modalités de consolidation. — Conformément au règlement européen n°1606/2002 du parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe Nergeco sont établis selon les normes IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'union européenne.

Les méthodes comptables, principes, règles et périmètre de consolidations appliquées par le Groupe dans les états financiers sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception des normes et interprétations IFRS ci-après, applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- **IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »** s'applique de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et consiste à modifier de façon opérationnelle l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état (« Etat de résultat global ») regroupant le compte de résultat et les charges et produits enregistrés directement en capitaux propres.
- **IFRS 8 « Secteurs opérationnels »** qui remplace la norme IAS 14 « information sectorielle », l'application de cette norme n'apporte pas de modification significative dans la communication du groupe.
- **IAS 23** : Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé dans le coût d'un actif.

Comme au 30 juin 2009, au 31 décembre 2009, le groupe a retenu l'option de modifier l'appellation et la présentation de certains états financiers conformément à la recommandation du CNC N°2009-R-03 du 2 juillet 2009.

1.2. Mode de consolidation. — La méthode de l'intégration globale est appliquée à l'ensemble des sociétés du groupe dans la mesure où elles sont contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement. Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

Les états financiers des filiales ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

— taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan, autres que les éléments des capitaux propres.

— taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

La différence de conversion portée dans les capitaux propres est la conséquence de l'utilisation des ces différents taux.

Taux de change retenus pour la consolidation	2009	2008
Dollar américain :		
Cours moyen de l'exercice.....	0.71959	0.68330
Cours de clôture	0.69416	0.71855
Dollar australien :		
Cours moyen de l'exercice	0.56627	0.57730
Cours de clôture	0.62469	0.49324
Livres sterling		
Cours moyen de l'exercice	1.12290	1.25820
Cours de clôture	1.125999	1.04987
Couronnes suédoises :		
Cours moyen de l'exercice	0.09424	0.10416
Cours de clôture	0.097542	0.09199

1.3. Périmètre de consolidation.

Sociétés	Siège social	% de détention 2009
Nergeco	43 - Dunières – France	
Nergeco France	43 - Dunières – France	100
Portes maintenance services	43 - Dunières – France	100
Nergeco scandinavia	Borlänge – Suède	100
Nergeco U.S.A.	Cincinnati – U.S.A.	100
Nergeco australia	Victoria – Australia	100
Nergeco UK	Grimsby Northeast - UK	100

Toutes les sociétés du groupe clôturent au 31 décembre 2009.

Variation du périmètre : Pas de variation de périmètre au cours de l'exercice 2009.

1.4. Faits caractéristiques de l'exercice. —

Le groupe a anticipé la baisse d'activité et a réagi dès février 2009 en réduisant les structures, les prix de vente.

La mise en place de crédits moyen long terme avec de nouveaux partenaires financiers en début d'année 2009 a permis de renforcer la trésorerie du groupe.

2. – Règles et méthodes comptables.

2.1. Goodwills. — Les goodwills représentent, lors d'un regroupement d'entreprises, l'excédent du coût de l'acquisition sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Les Goodwills relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Conformément à la norme IFRS 3, les Goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an

2.2. Les marques. — Conformément à IAS 38 immobilisations incorporelles, les marques sont positionnées en immobilisations incorporelles.

Les marques figurant au bilan consolidé ne sont pas amorties car représentatives d'un actif protégé. Les marques sont dépréciées à 100%.

2.3. Fonds de commerce. — Le fonds de commerce américain d'une valeur brute de 1 138 K€ est totalement déprécié depuis le 31 décembre 2003.

2.4. Frais de recherche et développement. — Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice.

2.5. Autres immobilisations incorporelles. — Les autres immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et de brevets amortis à 87 %.

2.6. Immobilisations corporelles. — Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont ceux pris en compte dans les comptes sociaux de chaque société. Des retraitements ont été effectués pour harmoniser les durées d'amortissements des constructions et de certains matériels et outillages.

Les biens d'importance significative financés par des contrats de location financement, qui en substance transfèrent au groupe les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan conformément à la norme IAS 17. La norme IAS 23 relative aux éléments constitutifs des coûts d'emprunts à capitaliser n'a pas été retranscrite dans les comptes du groupe. La dette correspondante est inscrite au passif dans les dettes financières.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Composants :	Durée d'utilité estimée :
Constructions	15/40 ans
Agencement et installations des constructions	8/10 ans
Installations techniques	5/10 ans
Matériel et outillage industriels	4/8 ans
Installations générales	5/10 ans
Matériel de bureau et informatique	3/5 ans

2.7. Immobilisations financières. — Les dépôts et cautionnement sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers et des garanties d'emprunts.

2.8. Stocks et travaux en cours. — La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée pour les stocks de matières premières à faible rotation. Les provisions font l'objet, comme pour l'ensemble des risques, d'une appréciation individuelle et non d'une affectation globale.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés.

2.9. Créances clients. — Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non recouvrement au cas par cas.

En France, pour les créances clients, des assurances crédit ont été contractées. Les clients partiellement couverts ou non couverts sont provisionnés en cas de besoin à hauteur du montant non couvert au cas par cas.

Le chiffre d'affaires est dégagé à la mise à disposition des produits finis aux transporteurs ou aux clients selon les conditions générales de vente. En ce qui concerne l'activité prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure de leurs exécutions.

2.10. Placements. — Les actions auto détenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession, et provisions de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.11. Provisions. — Provision pour garantie : Une provision pour garantie est constituée pour faire face aux risques de bonne fin des installations.

Elle est calculée en fonction de la moyenne du coût de la garantie d'une année rapportée à la période contractuelle de la garantie et, le cas échéant, aménagée des risques commerciaux spécifiquement identifiés.

Provision pour engagement de retraite : Les engagements de retraite sont comptabilisés dans les comptes consolidés selon détail explicité dans la note 22.

Provisions en matière de risque de change : Le Groupe n'est pas couvert contre le risque de change.

Les flux sont réalisés en euros dans les sociétés françaises, et dans les monnaies de chaque pays pour les filiales du groupe situées hors de la zone euros.

2.12. Impôts sur les sociétés. — L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du groupe.

En France, la société Nergeco S.A. est tête de groupe d'intégration fiscale qui pour l'exercice 2009 comprenait les sociétés suivantes :

- Nergeco S.A. (société mère)
- Nergeco France S.A.S.
- Portes maintenance services S.A.S.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale lorsque celles-ci sont bénéficiaires.

Conformément à IAS 12 impôt sur les résultat, des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est suffisamment probable.

Ces impositions sont calculées selon la méthode du report variable, en conception étendue. Les taux d'impôt différé utilisés sont les suivants : 28% pour la Suède et le Royaume uni, 35% pour l'Union européenne et 30% pour l'Australie.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

En terme de présentation de « l'Etat du Résultat Global », la part du crédit impôt recherche liée aux autres dépenses comptabilisées en charge est comprise dans le résultat opérationnel et a été présentée sur la ligne Subventions et aides .

2.13. Calcul du résultat par action. — Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre d'actions en circulation durant l'exercice, déduction faite du nombre d'actions auto détenues et portées en minoration des capitaux propres.

3. – Notes explicatives de l'Etat du Résultat global.

Note 1. Chiffre d'affaires :

Répartition par marchés géographiques :	2009	2008
Vente France	15 441	19 754
Vente USA	1 938	2 022
Vente Europe du Nord	2 433	3 484
Vente Asie et océanie.....	1 518	1 680
Vente reste du monde	2 349	3 697
Total	23 679	30 637

A taux de change constant (taux du 31-12-2009 retenu) le chiffre d'affaires :

Répartition par marchés géographiques :	2009 (taux de change 31-12-2009)	2008 (taux de change 31-12-2009)
Vente France	15 441	19 754
Vente USA	1 938	2 130
Vente Europe du Nord	2 433	3 138
Vente Asie et océanie.....	1 518	1 648
Vente reste du monde	2 349	3 697
Total	23 679	30 367

Répartition par secteurs d'activité :	2009	2008
Vente portes et produits annexes	18 566	24 894
Vente service	5 113	5 743
Total	23 679	30 637

Note 2. Subventions et aides :

Le crédit d'impôt recherche est de 209 K€ et est inscrit sur la ligne « Subventions et aides publiques » dans « l'Etat du Résultat Global ». Pour l'exercice 2008, il était de 296 K€ et avait été inscrit sur la ligne impôt sur les sociétés.

Les comptes pro forma 2008 présente ce crédit d'impôt recherche inscrit sur la ligne « Subventions et aides publiques ».

Subventions et aides :	2009	2008	2008 Proforma
Subventions	126	67	67
Crédit impôt prospection	40		
Crédit impôt recherche	209		296
Total	375	67	363

Note 3. Salaires et charges :

	2009	2008
Salaires	4 476	4 802
Charges sociales et fiscales sur salaires	1 858	1 918
Total	6 334	6 720

Note 4. Autres achats et charges externes :

	2009	2008
Sous-traitance	1 496	1 951
Autres charges d'exploitation	6 030	7 053
Total	7 526	9 004

Note 5. Autres produits et charges :

	2009	2008 Proforma	2008
Redevance concession	15		
Transfert de charges et autres produits	385	100	100
Subvention	-	-	67
Produit d'assurance		81	81
Production immobilisée.....		20	20
Jetons de présence		- 15	- 15
Perte sur créances irrécouvrables	- 196	- 54	- 54
Régularisations diverses	- 81	- 99	- 99
Total	123	33	100

Note 6. Autres produits et charges opérationnelles :

	2009	2008
Prix de cession d'immobilisations	0	10
Autres produits et charges opérationnelles	0	10

Note 7. Résultat financier :

	2009	2008
Autres produits financiers	6	20
Gains de change	78	63
Total produits financiers	84	83
Intérêts des emprunts	- 182	- 131
Pertes de change	- 97	- 159
Charges financières diverses	- 79	- 222
Total charges financières	- 359	- 512
Résultat financier	- 275	- 429

Note 8. Charges d'impôt :

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	2009	2008 Proforma	2008
Impôts différés	- 97	- 320	- 320
Crédit d'impôt			296
Impôts exigibles	37	- 120	- 120
Total	- 60	- 440	- 144

4. Notes explicatives de la situation financière.

Note 9. Goodwills :

	2008	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	2009
Goodwills bruts	589				589
Dépréciation Goodwills	- 312				- 312
Valeur nette	277				277

Détail des Goodwills :

	Goodwills brut	Dépréciations antérieures	Dépréciation de l'année	Net
Titres Simsud..	245	192		53
Titres Nergeco scandinavia	344	120		224
Total	589	312		277

Note 10. Immobilisations incorporelles :

	2008	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	2009
Immobilisations brutes :					
Brevets	108		45		63
Fonds de commerce	1 200			4	1 204
Autres immobilisations incorporelles	415				415
Total	1 723				1 682
Dépréciations :					
Brevets	96	12	45		63
Fonds de commerce	1 175			8	1 183
Autres immobilisations incorporelles	361	23			384
Total	1 632				1 630
Valeur nette	91				51

Détail des fonds de commerce :

	Fonds de commerce	Dépréciation début exercice	Dépréciation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Ecart conversion	Net
Fonds Nergeco U.S.A.	1 137	1 137	0	0		0
Fonds Nergeco scandinavia.	67	38	0		8	21
Total	1 204	1 175	0	0	8	21

Note 11. Immobilisations corporelles :

	2008	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	2009
Immobilisations brutes :					
Terrains	249			- 3	246
Terrains en crédit-bail					
Constructions	3 308			- 14	3 294
Constructions en crédit -bail ...	0				
Agencements divers	37				37
Installations techniques	4 213	112			4 325
Matériel et outillage					

Matériel et outillage en crédit bail	573	20			593
Installations générales d'agencement	840			- 13	827
Matériel de transport	119				119
Matériel de transport en location financement	905	271	200		976
Matériel de bureau et informatique	480	20	16	4	488
Immobilisations en cours					
Total	10 724	423	216	- 26	10 905
Dépréciations :					
Constructions	1 061	137			1 198
Installations générales d'agencement	33	2			35
Installations techniques matériel et outillage	4 168	261			4 429
Installations générales	752	20			772
Matériel de transport	71	11			82
Matériel de transport en location financement	214	200	50		364
Matériel de bureau et informatique	420	29	16		433
Total	6 718	660	66		7 315
Valeur nette	4 006				3 593

Note 12. Immobilisations financières :

	2008	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	2009
Immobilisations brutes :					
Autres immobilisations financières.	25	29			54
Total	25	29			54

Le poste Autres immobilisations financières ne comprend pas de titres cotés immobilisés.

Note 13. Autres actifs d'exploitation non courants :

Etat des créances clients	2009	2008
Créances douteuses	673	968
Provision pour dépréciation des créances	- 484	- 552
Total	189	416

Note 14. Impôts différés actifs :

Impôts différés actif par nature	2009	2008
Impôt différé sur différences temporaires	78	79
Impôt différé sur provisions /marques	52	52
Impôt différé sur déficits de filiales	188	189
Impôt différé sur complément d'amortissements	35	35
Impôt différé sur profit sur stock	17	20
Impôt différé sur abandon de créances	29	29
Impôt différé sur engagement de retraite	19	21
Impôt différé sur retraitement IFRS		
Total	418	425

Détail des impôts différés actif sur les déficits des filiales :

Filiales Impôt différé actif sur les déficits	Pertes reportables	Impôt
Nergeco U.S.A.(1)	814	178
(1) montant de la perte reportable limitée à 814 K€		

Note 15. Stocks :

Etat des Stocks	2009	2008
Stocks de matières premières et fournitures	2 046	2 622
Stock de marchandises et en cours	247	162
Stocks bruts	2 293	2 784
Dépréciation du stock de matières et fournitures	- 20	- 35
Valeur nette	2 273	2 749

Note 16. Clients nets :

Etat des clients nets	2009	2008
Créances clients	6 875	8 844
Effets escomptés non échus		484
Clients factures à établir	1 593	2 079
Total	8 468	11 407

Note 17. Autres créances d'exploitation :

Autres créances d'exploitation	2009	2008
Personnel et comptes rattachés	37	45
Taxe sur la valeur ajoutée	119	159
Etat Impôts sur les sociétés et crédit impôt recherche	309	346
Débiteurs divers	190	124
Total	655	674

Note 18. Valeurs mobilières de placement :

Valeur nette des valeurs mobilières de placements	2009	2008
Valeurs mobilières de placements	28	28
Valeur nette des valeurs mobilières de placements	28	28

Note 19. Disponibilités :

	2009	2008
Valeurs mobilières de placement	28	28
Banques et caisses	3 126	364
Intérêts courus	- 19	- 39
Concours bancaires courants	- 2 348	- 3 389
Trésorerie nette	787	- 3 036
Endettement financier brut	-4 776	- 2 605
Endettement financier net	- 3 989	- 5 641

Note 20. Autres actifs courants :

Régularisations actives	2009	2008
Charges constatées d'avance	67	94
Ecart de conversion sur actif	39	60
Total	106	154

Note 21. Capitaux propres :

Capital social.

Le capital social à la clôture de l'exercice 2009 s'élève à 4 085 037 euros, et est composé de 768 000 actions dont 52 930 actions auto détenues.

Actions propres

La société Nergeco a été autorisée par l'Assemblée Générale du 26 juin 2009 à renouveler son programme de rachat d'actions propres.

Nombre d'actions auto détenues	2009	2008
Nombre au bilan d'ouverture	44 065	34 732
Acquisitions		91 333
Annulations d'actions.....		82 000
Nombre d'actions au bilan de clôture	44 065	44 065

Nombre d'actions auto détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité	2009	2008
Nombre au bilan d'ouverture	5 991	4 090
Acquisitions	4 555	10 370
Cessions	1 681	8 469
Nombre d'actions au bilan de clôture	8 865	5 991

Nombre total d'actions auto détenues	2009	2008
Nombre au bilan d'ouverture	50 056	38 822
Acquisitions	4 555	101 703
Annulations d'actions		82 000
Cessions	1 681	8 469
Nombre d'actions au bilan de clôture	52 930	50 056

Titres cotés	Valeur brute comptable
Actions propres	632
Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.....	84
Total	716

Ecarts de conversion :

Les variations constatées s'expliquent pour l'essentiel, comme suit :

Variation sur l'exercice	2009	2008
Ecarts de conversion au 1 ^{er} janvier	- 53	- 29
Ecart sur la conversion du résultat des filiales (dont le maintien des réserves des filiales au taux historique)	+ 98	- 71
Retraitement des écarts de conversion latents long terme de la société mère sur les positions du groupe	- 28	47
Ecart de conversion au 31 décembre	17	- 53
Variation	+ 70	- 24

Note 22. Provisions pour risques et charges :

Nature des provisions	2008	Augmentations	Diminutions	2009
Provisions garanties clients	153	16		169
Provisions pour engagement de retraite ...	62		3	59
Autres provisions risques et Charges	146	70	126	90
Risques et Charges	361	86	129	318

Ventilation des provisions

Nature des provisions	2008	courantes	Non courantes	2009	courantes	Non courantes
Provisions garanties clients	153	153		169	169	
Provisions pour engagement de retraite ...	62		62	59		59
Autres provisions risques et Charges	146		146	90		90
Risques et Charges	361	153	208	318	169	149

Les sociétés françaises ne cotisent à aucune caisse d'assurance pour les indemnités de départ à la retraite de leur personnel. La convention collective de la Métallurgie prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.

L'évaluation au 31/12/2009 est effectuée de la manière suivante :

- méthode de calcul choisie : prospective
- population retenue : tous les salariés présents au 31/12/2009
- rémunération brute retenue : rémunération de l'année, il a été intégré dans les calculs d'engagement une progression des rémunérations supérieure au taux d'inflation
- taux d'actualisation : 3.5%
- calcul des droits sur la base d'un départ à l'âge de 65 ans
- indemnités à verser : selon les dispositions de la convention collective
- engagements à la clôture : indemnités à verser à l'âge de 65 ans proratisées en fonction de l'ancienneté des salariés au 31/12/2009
- la probabilité de départ de l'entreprise avant l'âge de la retraite est de 5%
- taux de charges sociales patronales : 43%.

Sur les filiales étrangères, les règles propres à chaque pays sont appliquées.

Note 23. Impôts différés passif :

Ventilation des impôts différés passif par nature	2009	2008
Impôt différé sur retraitements fiscaux	58	41
Impôt différé sur retraitement provision	304	304
Impôt différé sur retraitements dépréciation actions propres	80	50
Impôt différé sur autres retraitements	37	40
Total	479	435

Note 24. Emprunts et dettes financières et engagements :

Etat des dettes	2009	2008
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 187	1 305
Avances conditionnées et emprunts	705	245
Associés	9	7
Engagement sur retraitement du crédit-bail et location fi.....	876	1 048
Total	4 777	2 605
Part à moins d'un an.....	834	538
Part à plus d'un an et à moins de cinq ans.....	3 943	2 067

Mouvements des emprunts et engagements au cours de l'exercice

Etat des dettes	2009	2008
Endettement de début d'exercice	2 605	2 658
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 000	10
Emprunt OSEO	565	-
Autres variations.....	10	13
Engagement sur retraitement des crédit-baux et location fi.....	141	426
Total	5 321	3 109
Remboursement capital avance conditionnée.	- 105	- 70
Remboursement de capital d'emprunts.....	- 125	- 123
Remboursement emprunts location financement	- 312	- 311
Endettement de fin d'exercice	4 779	2 605

Ventilation par nature de taux :

Etat des dettes et engagements	2009	Taux 0	Taux Fixe	Taux variable
Emprunts et Dettes auprès d'établissements de crédit	3 187		2 089	1 098
Engagements sur retraitement des crédit-baux et location ...	876		876	
Dettes envers les associés	9	9		
Emprunts et avances conditionnées	705	140	565	
	4 777	149	3 530	1 098

Montant des emprunts sujet à convention particulière :

Montant des emprunts.	Covenants
Emprunts auprès d'établissements de crédit avec conditions particulières	-

Note 25. Dettes fournisseurs :

Etat des dettes fournisseurs	2009	2008
Fournisseurs	3 460	6 043
Fournisseurs d'immobilisations		3
Fournisseurs factures non parvenues	292	282
Total	3 752	6 328
Part à moins d'un an	3 752	6 328

Note 26. Autres dettes :

Etat des autres dettes	2009	2008
Personnel et comptes rattachés	369	410
Sécurité sociale et autres organismes	506	565
Etat et autres collectivités publiques :		
Taxes sur la valeur ajoutée	431	542
Autres impôts et taxes	188	318
Avances et acomptes clients	26	27
Autres dettes	190	11
Total	1 710	1 873
Part à moins d'un an	1 710	1 873

Note 27. Autres passifs courants :

Etat des autres passifs courants	2009	2008
Produits constatés d'avance	78	80
Ecart de conversion passif	39	54
Total	117	134
Part à moins d'un an	117	134

4. – Informations complémentaires.

4.1. Engagements donnés.

Engagements donnés	2009
Engagement en matière de droit individuel à la formation	8 817 Heures
Ce volume d'engagement est un volume cumulé.	

4-2. Dettes garanties par des sûretés réelles.

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 173
Total	3 173

4-3. Effectif moyen.

	Effectif moyen dans les sociétés françaises		Effectif moyen dans les filiales étrangères		Ensemble du personnel mis à la disposition de l'entreprise dans les sociétés françaises	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Cadres	36	40				
Agents de maîtrise et techniciens et VRP	36	42				2
Employés	23	22	15	18		
Ouvriers	23	27	10	10	2	11
Apprentis	2	1				
Total	120	132	25	28	2	13

L'effectif au 31 décembre 2009 pour les sociétés françaises était de 114 personnes dont 1 seul en mise à disposition.

4-4. Rémunération des dirigeants. — La rémunération du Président du Conseil d'Administration du Groupe Nergeco, Monsieur Bernard Kraeutler, est de 63 942 euros dont un avantage en nature de 4 560 euros.

Le Directeur général délégué de Nergeco SA, Madame Catherine Kraeutler, a perçu une rémunération de 9 750 euros pour son mandat débuté en cours d'exercice.

4-5. Frais de recherche et développement — Le montant des frais de recherche et développement inscrit en charges s'élève à 717 K€ contre 987 K€ pour l'exercice 2008. Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au 31 décembre 2009 pour 208 K€.

4-6 Ventilation des immobilisations par zones géographiques.

Pays	2009
France	3 124
USA	408
Autres	61
Valeur nette des immobilisations corporelles du groupe	3 593

C. – Autres informations.

I. – Contrôleurs légaux des comptes

Les Commissaires aux Comptes titulaires

Les comptes sociaux et consolidés de la société Nergeco font l'objet de rapports établis par les Commissaires aux Comptes titulaires :

Pin Associés
170 Bd Stalingrad 69006 LYON

Le mandat de Commissaire aux Comptes Pin Associés, d'une durée de six exercices, a été renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2006. Il expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Audit Révision Comptabilité
2, rue de la Renaissance 92160 ANTONY

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Gilles Borie, arrivant à expiration, a été remplacé par le Cabinet Audit Révision Comptabilité pour une durée de six exercices par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 juin 2009. Il expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Hervé GAY, nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2006, pour la même durée que le mandat de Pin & Associés.

Monsieur Philippe SZAFIR a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 juin 2009, pour la même durée que le mandat de Audit Révision Comptabilité.

II. – Changement de contrôleurs légaux

Aucun changement n'est intervenu sur l'exercice 2009.

III. – Tableau sur la publicité des honoraires des Commissaires aux Comptes

(Communiqué établi en application de l'article 222-1-2 du Règlement Général de l'AMF)

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

Montant HT En milliers d'euros	Gilles Borie	PIN & associés
Exercice 2006	38	18
Exercice 2007	41	20
Exercice 2008	38	18
Exercice 2009	42	20

D. – Document d'information annuel.

(Article 221-1-1 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF))

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois liées à la cotation des actions sur l'Euronext Paris

I. Communiqué de presse disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org

Date	Intitulé
02/02/2009	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions

II. Informations publiées au bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) disponible sur le site internet : www.journal-officiel.gouv.fr

Date	Intitulé
18/05/2009	Avis de convocation à l'AGM
31/07/2009	Comptes annuels 2009

III. Informations mises en ligne sur le site nergeco.com/info_financiere/

Date	Intitulé
27/02/2009	Activité à 12 mois 2008
27/02/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31/12/2008
30/04/2009	Rapport financier annuel 2008
30/04/2009	Rapport du Président sur le contrôle interne 2008
30/04/2009	Honoraires des Commissaires aux Comptes 2008
18/05/2009	Activité à 3 mois 2009
02/06/2009	Avis de convocation à l'Assemblée Générale
23/06/2009	Communiqué préalable à l'AG
07/07/2009	Droit de vote
07/07/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30/06/2009
16/07/2009	Descriptif du programme de rachat d'actions
16/11/2009	Activité à 9 mois 2009

I. Informations déposées au Greffe du Tribunal de commerce du Puy en Velay

Date	Nature de l'information
25/07/2009	Dépôt des comptes annuels et consolidés

NERGECO
SA AU CAPITAL DE 4.085.037 Euros
SIEGE: 8, RUE DE L'INDUSTRIE – DUNIERES 43220
320 167 513 RCS LE PUY EN VELAY

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 JUIN 2010

EXERCICE 2009 – NERGECO ET GROUPE CONSOLIDE

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe Nergeco de l'exercice 2009 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB.

Nous vous précisons que les méthodes comptables, principes, règles et périmètre de consolidation appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception des normes et interprétations IFRS ci-après, applicables à compter du 1er janvier 2009 :

□□□**IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »** cette norme s'applique de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 et propose essentiellement de modifier de façon opérationnelle l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état (« Etat de résultat global ») regroupant le compte de résultat et les charges et produits enregistrés directement en capitaux propres.

□□□**IFRS 8 « Secteurs opérationnels »** qui remplace la norme IAS 14 « information sectorielle », l'application de cette norme n'apporte pas de modification significative dans la communication du groupe.

□□□**IAS 23** : Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé dans le coût d'un actif.

Le Groupe a retenu l'option de modifier l'appellation et la présentation de certains états financiers conformément à la recommandation du CNC N°2009-R-03 du 2 juillet 2009.

COMPTES CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation du Groupe NERGECO regroupe les sociétés NERGECO FRANCE, PMS, NERGECO SCANDINAVIA, NERGECO USA, NERGECO AUSTRALIA et NERGECO UK. L'intégration globale est la méthode de consolidation retenue.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La baisse de conjoncture dans la plupart des régions du monde a entraîné une contraction des investissements et des dépenses de maintenance qui a eu pour conséquence une réduction des achats d'investissements et de maintenance de la part de l'ensemble de nos clients.

Dans ce contexte international NERGECO s'est consacré à ses fondamentaux et a pris les mesures immédiates nécessaires pour :

- limiter les effets de la baisse d'activité sur ses résultats,
- préserver l'équilibre de sa structure financière,
- continuer d'accroître ses avantages concurrentiels.

Notamment, dès février 2009, NERGECO a procédé à :

- la réduction de ses structures,
- la baisse volontaire de ses prix de vente,
- la consolidation de ses assurances crédits.

De plus, NERGECO a négocié la mise en place d'un ensemble d'emprunts moyen terme à hauteur de 2.565 K€, avec un pool de banques élargi, afin de consolider ses positions financières au moment d'aborder la crise tout en continuant son développement notamment par la préparation accélérée des produits du futur.

Ainsi, les nouvelles gammes, avec Ecran Intelligent et Structure Multi-composite, qui représentaient 33% du mix produit en 2008, représentent déjà 50% à la fin de 2009, et continueront d'augmenter jusqu'à 60/70% du mix produit en 2010-2011 pour atteindre finalement 80% en rythme de croisière.

L'avantage de ce renouvellement des gammes sera :

- un bénéfice clients - technologique - déterminant au profit de Nergeco par rapport aux offres concurrentes,
- une baisse significative des prix de vente au profit des utilisateurs,
- une amélioration de la marge industrielle du Groupe (42,6% en 2005, 45% en 2007, puis 47,5 % en 2008 et presque 50% à partir de 2009).

Enfin, le Groupe a, en corollaire de son effort de recherche et développement, poursuivi ses efforts pour assurer la protection notamment en justice, de ses droits de propriété intellectuelle et industrielle. Le procès engagé contre MAVIFLEX a vu la Cour de Cassation confirmer que MAVIFLEX est contrefacteur d'un brevet stratégique NERGECO. Nous attendons un arrêt de la Cour d'Appel de Renvoi pour fixer le montant de l'indemnité qui devra compenser le préjudice subi de ce fait par le Groupe NERGECO. Cet arrêt devrait être rendu dans le courant de l'année 2010. D'autres actions en justice pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société sont en cours.

SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Comme nous l'avions anticipé et du fait du ralentissement de l'économie mondiale, le Chiffre d'Affaires est en décroissance et s'établit à 23.679 K€ contre 30.637 K€ en 2008.

Dans le détail, les ventes d'équipements en France ont baissé de 26 % pour s'établir à 44 % du Chiffre d'Affaires total et les ventes de services, en baisse de 11 %, représentent 22 % du Chiffre d'Affaires total.

Les ventes d'équipements à l'international ont diminué de 24 % pour s'établir à 34 % du Chiffre d'Affaires total en 2009 avec une commercialisation dans 63 pays via les filiales et les distributeurs.

Le nombre total d'unités produites s'élève à 3.275 en 2009 contre 4.114 en 2008 (- 20 %).

Dans le même temps, le coût des matières premières s'améliore, en pourcentage de la production, à 37,1 %, contre 39,6 % en 2008.

Déduction faite de la sous traitance, des transports et des commissions sur ventes, la marge brute ressort cette année à 11.868 K€ contre 14.555 K€ en 2008 soit 49,9 % de la production contre 47,5 % en 2008. Cette amélioration a permis de compenser partiellement les effets de la baisse d'activité sur le résultat pour environ 586 K€.

Les frais généraux ont été baissés sur l'exercice malgré le renforcement de la politique de communication du Groupe dont les dépenses ont progressé de 85 K€ pour atteindre 580 K€ en 2009.

Les charges de personnel et intérimaires ont également été baissées : 6.577 K€ en 2009 contre 7.440 K€ en 2008, étant précisé que la baisse d'effectif de 172 à 138 personnes engendrant une économie de 863 K€ en 2009 n'a pas encore produit son plein effet en 2009.

Les amortissements s'élèvent à 708 K€ contre 751 K€ pour 2008. Les provisions, nettes de reprises augmentent le Résultat Opérationnel de 126 K€ suite au dénouement d'un procès en notre faveur.

Le Résultat Opérationnel s'élève à 493 K€ en 2009 contre 1.800 K€ en 2008, en comptes pro forma.

Les subventions et crédits d'impôts de 375 K€ sont compris dans ce Résultat Opérationnel.

Le coût de l'endettement financier brut total s'élève à 181 K€ contre 131 K€ l'année précédente, du fait de la mise en place des nouveaux emprunts.

La baisse des taux bancaires conjuguée à la mise en place d'emprunts nouveaux s'est traduite par la baisse des charges financières court terme à 76 K€ en 2009 contre 222 K€ en 2008.

Une évolution favorable des taux de change a permis de ramener le résultat de change à - 18 K€ pour 2009 contre - 95 K€ pour 2008.

Le Résultat Net ressort à 158 K€ après un impôt de 60 K€.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE LA SITUATION D'ENDETTEMENT

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 5.710 K€ en 2009, contre 5.548 K€ en 2008. Cette évolution s'explique par le résultat ainsi que par les écarts de conversion positifs sur l'exercice.

Le résultat de l'exercice 2008 n'ayant donné lieu à aucune distribution est venu augmenter le poste « Autres Réserves ».

Les emprunts à moyen et long terme s'élèvent à 4.769 K€ contre 2.598 K€ au 31 décembre 2008.

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres est de 70 % et les capitaux propres représentent 30 % du total du bilan.

TRESORERIE

La marge brute d'auto financement générée par l'exploitation est de 918 K€. La baisse de l'activité, (-23 %), a libéré 927 K€ de trésorerie par la contraction des stocks et créances clients.

En conséquence, le flux net de trésorerie créé en 2009 est de 1 845 K€ auquel s'est ajouté l'emprunt de 2 565 K€.

Sur cette ressource réelle totale 2009 de 4 410 K€, 318 K€ ont été utilisés pour les remboursements d'emprunt et 434 K€ pour les investissements. La trésorerie finale qui était de – 2.997 K€ à fin 2008 s'élevait ainsi à 805 K€ fin 2009.

Cette amélioration de la trésorerie va soutenir le redéploiement international de Nergeco à partir de ses structures réaménagées, de ses nouvelles gammes de produits, et de ses nouvelles méthodes, de ventes et de distribution.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le Groupe a poursuivi au cours de l'exercice, et malgré les difficultés liées à la conjoncture, son effort de recherche et développement :

- par ses ressources humaines propres, pour la finalisation des nouveaux produits, pour l'amélioration de leur process de production et pour la représentation informatique de leurs spécifications et performances.

- par la mise en chantier d'un programme automatique lourd d'élaboration des devis, qui devient fonctionnel sur l'ensemble des territoires depuis la fin de l'année 2009 et qui fonctionne actuellement en parallèle avec l'ancien système manuel jusqu'à sa mise au point précise.

Pour protéger le résultat de son travail de recherche et développement, le Groupe procède régulièrement au dépôt de brevets et de marques. Au total, 193 brevets ont été déposés dont 13 en 2009 et 112 marques dont 5 en 2009.

Des actions en contrefaçon sont engagées par le Groupe chaque fois que nécessaire pour faire valoir ses droits.

INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif moyen salarié, y compris le personnel intérimaire, du Groupe en 2009 est de 138 personnes dont 32 pour la production et la vente en France, 47 pour le service principalement en France, 23 pour la production et les ventes à l'international et 36 pour la Recherche et le Développement, le marketing, les finances et l'administration.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les activités industrielles du groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques majeurs pour l'environnement. Le groupe ne réalise pas d'activités polluantes ou à risque et n'exploite pas de site classé.

Les nouveaux produits sont conçus pour que leur production soit peu polluante. Notamment, ils ne requièrent plus d'être peints et les chutes sont recyclables. Le conditionnement pour leur transport est diminué en volume.

Le Groupe dispose de bacs pour collecter les boues de la cabine à peinture encore utilisée pour les produits à structure acier, de bennes pour la collecte des déchets plastiques et cartons, des déchets composites, ainsi que d'une benne pour l'acier et fait appel à des prestataires extérieurs qualifiés et notifiés pour la récupération desdits déchets.

Les emballages en bois et cartons dans lesquels les produits Nergeco sont acheminés chez les clients sont biodégradables.

Les ateliers sont équipés de portes de productivité Nergeco qui en se refermant deux fois plus vite que les produits alternatifs du marché, réduisent d'autant la dépense d'énergie des bâtiments.

EVOLUTION PREVISIBLE EN 2010

Dans un contexte de ralentissement économique sans précédent, NERGECO a une nouvelle fois démontré la résistance de son modèle multi activité, multi taille, multi pays ainsi que sa capacité à anticiper et réagir rapidement.

A court terme, la baisse d'activité a cessé et une reprise légère et sectorielle apparaît en ce tout début 2010. Elle devrait rester progressive et modérée sur 2010 et sur le début 2011.

Notamment, les prises de commandes par le service Grand Export France, par les filiales suédoise, australienne et américaine enregistrent une légère hausse au premier trimestre 2010.

En France, les prises de commandes s'améliorent aussi, progressivement, dans tous les secteurs et dans toutes les régions. Elles atteignent en cumulé + 3,88 % à fin mars.

Le Groupe reste cependant très prudent et poursuit ses efforts d'allègement des charges de structure.

Ces efforts, conjugués à un niveau de chiffre d'affaires 2010 au moins identique à celui de 2009, devraient améliorer à fin 2010 le résultat net enregistré en 2009.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA HOLDING AU COURS DE L'EXERCICE

1) Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

2) Activité

Nous vous rappelons que la holding exerce l'activité de recherche et développement, de définition stratégique du Groupe et assure les ventes d'équipements hors de France qui ne sont pas réalisées par ses filiales NERGECO UK, NERGECO SCANDINAVIA, NERGECO USA Inc et NERGECO Australia, qui génèrent un chiffre d'affaires direct « grand export ».

3) Examen des comptes et résultats

Le Chiffre d'Affaires de l'exercice est de 7.260 K€ contre 9.670 K€ en 2008.

Les ventes d'équipements se sont élevées à 3.838 K€ contre 5.857 K€ en 2008. Les produits provenant de l'application de la convention de management ressortent à 3.422 K€ contre 3.813 K€.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 2.774 K€ en 2009 dont 145 K€ de sous traitance contre 2.666 K€ en 2008 dont 182 K€ de sous traitance.

La Société NERGECO a augmenté ses dépenses de publicité et de brevets sur l'exercice de 216 K€.

Les frais de personnel ressortent à 2.311 K€ contre 2.405 K€.

Le résultat d'exploitation est de 30 K€ contre - 281 K€ en 2008, résultat qui avait été impacté par une provision pour dépréciation de créance s'élevant à 922 K€.

Le résultat financier de 386 K€ prend en compte les dividendes reçus des filiales pour 516 K€. Les charges financières s'élèvent à 252 K€ contre 258 K€ en 2008 et sont composées de 90 K€ de provision pour actions propres et de 71 K€ d'intérêts sur emprunts.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 416 K€ contre -108 K€ en 2008.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 639 K€ contre 267 K€ l'exercice précédent.

L'économie d'impôts liée à des crédits d'impôts s'élève à 263 K€ comprenant notamment 208 K€ de crédit d'impôt recherche et 40 K€ de crédit d'impôt prospection.

Les Capitaux Propres s'établissent à 6.134 K€ contre 5.495 K€ au 31 décembre 2008.

Dans le cadre de la convention de trésorerie, la Société NERGECO France a transféré ses excédents de trésorerie à la Société NERGECO augmentant les comptes courants groupe de 1.110 K€.

4) Investissements de l'exercice propres à la Holding

Les investissements corporels et incorporels se sont élevés à 32 K€.

La créance pour garantie OSEO est de 28 K€.

CHOIX DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Nous vous rappelons que le conseil d'administration réuni le 26 juin 2009 a renouvelé Monsieur Bernard KRAEUTLER dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration - Directeur Général et a décidé conformément à l'article 14 des statuts que ce cumul serait valable pendant toute la durée du mandat du Président.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Echéance	échues	30 jours	60 jours	90 jours	90j et plus
Solde des dettes y compris interco	177.639,26 €	173.153,31 €	82.143,14 €	0,00 €	562.443,00 €

PROGRES ET DIFFICULTES RENCONTRES

Le « Business model » multi activité, multi taille, multi pays est avéré en phase de récession mondiale.

NERGECO dispose avec son business modèle anti-crise, son vrai savoir faire, sa technologie, ses brevets et ses marques, des hommes compétents et des bases logistiques sur chaque plaques géographiques pour profiter au mieux de la prochaine reprise d'activité dans chaque pays.

Le Groupe s'est concentré sur ses fondamentaux en vue du redéploiement de l'activité 2010.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Conformément au guide d'élaboration du document de référence à l'attention des Valeurs Moyennes et Petites « VaMPs » publié par l'AMF le 9 janvier 2008, nous vous précisons que la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs prévisibles à ce jour hormis ceux listés ici et analysés dans le rapport du Président visé à l'article L 225-37 du code de commerce.

Les principaux risques identifiables qui ont été évalués sont :

- 1) risque de liquidité ;
- 2) risque juridique ;
- 3) risque de défaillance de certains clients ;
- 4) risque de défaillance de certains fournisseurs ;
- 5) risque de hausse matières premières ;
- 6) risque de change ;
- 7) risque sanitaire ;
- 8) risque de blocage d'un site de fabrication ;
- 9) risque de contrefaçon et de copie des produits ;
- 10) risque environnemental ;
- 11) risque législatif tel que la modification des normes.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le souhait de NERGECO de se recentrer sur son cœur de métier a conduit à la fermeture de sa filiale anglaise qui diluait son activité dans la vente de produits autres que les produits NERGECO.

La fermeture de cette filiale s'est réalisée le 27 janvier 2010.

La part de résultat réalisée par NERGECO UK n'était pas significative dans les résultats du groupe et cette fermeture n'aura donc pas d'impact négatif sur les comptes consolidés 2010.

Pour les mêmes raisons, les structures de la filiale suédoise ont été réorganisées avec réduction d'effectif dès janvier 2010. Les prises de commande sont en augmentation sur le premier trimestre 2010.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche développement sont passés directement en charge.

INFORMATION SUR LES FILIALES

La société est mère du groupe Nergeco qui comprend trois filiales industrielles, une filiale de services et deux filiales commerciales.

Dénomination sociale implantation géographique	Activité	Pourcentage de détention	Chiffre d'affaires 2009	Résultat 2009
NERGECO France (SAS) 8 rue de l'Industrie 43220 DUNIERES	Production et commercialisation	100%	14.687 K€	17 K€
PMS (SAS) 8 rue de l'Industrie 43220 DUNIERES	Service	100%	6.657 K€	- 55 K€
*NERGECO SCANDINAVIA Borlange - SUEDE	Production et commercialisation	100%	1.716 K€	- 22 K€
*NERGECO USA..... 6186 Center Park Drive CINCINNATI USA	Production et commercialisation	100%	1.938 K€	- 52 K€
*NERGECO AUSTRALIA Victoria AUSTRALIE	Commercialisation	100%	1.518 K€	84 K€
*NERGECO UK Grimsby Northeast UK	Commercialisation	100 %	888 K€	34 K€

* Chiffres convertis au taux moyen annuel en devise

Nos filiales ne détiennent pas d'actifs stratégiques à l'exception de la filiale américaine propriétaire de son immeuble de production.

La Société NERGECO facture à ses filiales ses prestations de management, stratégie, mise à disposition des technologies, brevets, marques, publicité et elle entretient les liens commerciaux et la formation des cadres de ses filiales. Elle facture ou est facturée des portes, rideaux et autres pièces détachées échangés.

PRISE ET CESSION DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Nous n'avons au cours de cet exercice procédé à aucune prise ou cession de participation.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice :

La participation des salariés via un système de gestion collective était inexistante à la clôture de l'exercice.

DETENTION D'ACTIONNAIRES PROPRES

Conformément à l'article du Nouveau Code de Commerce L 225-211, nous vous indiquons les opérations réalisées sur l'exercice :

- Nombre d'actions acquises : 4 555
 - Nombre d'actions vendues : 1 681
 - Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 52 930
 - Cours moyen des achats : 9,32 €
 - Cours moyen des ventes en 2009 : 9,39 €
 - Montant des frais de négociation : NEANT
- Finalités des acquisitions et nombre d'actions utilisées sur l'exercice pour chaque finalité :
- assurer l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. La Société a acquis dans cet objectif 4 555 actions.
 - consentir des options d'achats d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou du Groupe. La Société n'a acquis aucune action dans cette finalité.
 - annuler des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte convoquée ultérieurement. La Société n'a acquis aucune action dans cette finalité.
 - conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe. La Société n'a acquis aucune action dans cette finalité.

LIMITATION DES DROITS DE VOTE ET DROITS DE VOTE MULTIPLE

Il n'existe pas de droit de vote double ou multiple.

En outre, il n'existe pas de limitation statutaire au droit de vote. Conformément à la loi, les actions auto détenues par la Société NERGECO soit 52.930 au 31 décembre 2009 sont privées de droit de vote.

REPARTITION DU CAPITAL ET EVOLUTION DU COURS

En application des dispositions de l'article L 233-13, nous vous indiquons l'identité des personnes atteignant les seuils légaux de détention :

NOM & Prénom	Adresse	Nbre d'actions 31.12.09		
		Nbre d'actions	% de capital	% droit de vote(1)
CROISSANCE NERGECO	Rue de l'Industrie 43220 DUNIERES	550.760	71,71 %	71,71 %
Bernard et Catherine KRAEUTLER	Rue de l'Industrie 43220 DUNIERES	Directement 17 668 et Indirectement par CROISSANCE NERGECO (2) 354.304	2,30 %	2,30 %
SIPAREX CROISSANCE	139, rue Vendôme 69006 LYON	Indirectement par CROISSANCE NERGECO (3) 110.207		-
SOFIMAC	Av de l'Agriculture 63000 CLERMONT- FERRAND	Indirectement par CROISSANCE NERGECO (3) 68.515		-

(1) le pourcentage en droit de vote est calculé en tenant compte des actions auto détenues par la Société NERGECO à la date de clôture de l'exercice à savoir 52 930 au 31 décembre 2009.

(2) Monsieur et Madame KRAEUTLER détiennent 64,33 % des actions de la Société CROISSANCE NERGECO qui détient elle-même des actions dans la Société NERGECO

(3) Ces sociétés sont actionnaires de la Société CROISSANCE NERGECO qui détient elle-même des actions de la Société NERGECO

Evolution du cours : le graphique est joint en annexe

RESTRICTION STATUTAIRE A L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Les statuts ne prévoient aucune restriction à l'exercice du droit de vote.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Aucun actionnaire n'a déclaré à la Société de franchissement de seuil au cours de l'exercice.

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 EUROS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES MENTIONNEES AUX ARTICLES L 621-18-2 et R 621-43-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Aucune opération n'est à signaler à ce titre.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 638 690,77 € en totalité au poste « Autres Réserves ».

DIVIDENDES ANTERIEURS

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il a été distribué à titre de dividendes au cours de trois derniers exercices, les sommes suivantes :

	2008	2007	2006
Nombre d'actions (*)	716 632	721 547	814 332
Dividende par actions	0	0,74 € (**)	0,6 € (**)
Distribution globale	0	533 944,78 €	488.599 €

(*) Nombre des actions jouissance après déduction du nombre d'actions auto détenues au moment de la mise en paiement du dividende

(**) Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des Impôts.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 1.980 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

L'impôt sur les Sociétés supporté au titre desdites dépenses s'élève à 660 €.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES DANS D'AUTRES SOCIETES

Nous vous précisons les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société dans d'autres sociétés :

NOM	LISTE DES MANDATS	LISTE DES FONCTIONS
Monsieur Bernard KRAEUTLER	Président NERGECO France (SAS) Président PMS (SAS) Président du Conseil d'Administration de CROISSANCE NERGECO Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la SA NERGECO Président de NERGECO USA Chairman de Nergeco SCANDINAVIA Directeur de NERGECO AUSTRALIA	Directeur Groupe NERGECO
Madame Catherine KRAEUTLER	Directeur Général de la société CROISSANCE NERGECO Administrateur et Directeur général délégué de la Société NERGECO	Directeur société PMS
Monsieur Jean Pierre VALERIOLA	Administrateur de la SA NERGECO Administrateur de la société SA CROISSANCE NERGECO Vice Président de NERGECO USA Board member de NERGECO SCANDINAVIA Directeur de NERGECO AUSTRALIA	Conseil Stratégie

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 626-37 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

COMMUNICATION DES REMUNERATIONS

Conformément à la loi, les rémunérations versées aux mandataires sociaux sont rappelées ci-après.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration n'est pas fixée en fonction des résultats dégagés par la Société mais résulte de son rôle de management de la Société.

Le Conseil d'Administration de NERGECO a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

La Société NERGECO n'a pas mis en place de Comité de rémunérations et les décisions relatives à la rémunération des dirigeants sont prises en présence des mandataires sociaux compte tenu de la composition actuelle du Conseil se limitant à trois personnes et ainsi que du caractère familial de la composition du Conseil.

En application de la loi du 3 juillet 2008, le Président précise que la Société se réfère aux recommandations AFEP MEDEF pour l'élaboration du présent rapport mais que ces dernières n'ont qu'une portée limitée pour les raisons suivantes :

- Recommandation consistant à mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social : aucun des dirigeants de la Société n'est lié à la Société par un contrat de travail ;
- Recommandation consistant à mettre un terme aux indemnités de départ abusives : les dirigeants de la Société NERGECO ne bénéficient pas de telles indemnités ;
- Recommandation tendant au renforcement des régimes de retraite supplémentaires : les dirigeants de la Société NERGECO ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire ;
- Recommandation relative aux options d'achats ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance : les dirigeants de la Société NERGECO ne bénéficient pas de telles options ;
- Amélioration de la transparence sur tous les éléments de rémunération : le détail des éléments de rémunération des dirigeants sociaux est le suivant :

1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice N-1	Exercice N
Monsieur Bernard KRAEUTLER Président du Conseil d'Administration Directeur Général		
Rémunération due au titre de l'exercice détaillée au tableau 2-a-1	77.736 €	58 302 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NEANT	NEANT
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NEANT	NEANT
Madame Catherine KRAEUTLER, Directeur Général Délégué		
Rémunération due au titre de l'exercice détaillée au tableau 2-a-1	NEANT	9 750 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NEANT	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NEANT	

2 – Récapitulatif des rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux ou mandataires sociaux dans la Société NERGECO

2 – a - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

2 – a – 1 – Monsieur Bernard KRAEUTLER, Président du Conseil d'Administration, Directeur général

Monsieur Bernard KRAEUTLER Président du Conseil Directeur Général	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
Rémunération fixe	73.176 €	54 882 €
Rémunération variable	NEANT	NEANT
Rémunération exceptionnelle	NEANT	NEANT
Jetons de présence	NEANT	NEANT
Avantage en nature	4.560 €	3 420 €
TOTAL	77.736 €	58 302 €

Nous vous précisons que le Conseil d'administration réuni le 26 juin 2009 a pris acte du souhait de Monsieur Bernard KRAEUTLER de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2009 et a décidé qu'à compter de ce jour ce dernier ne serait plus rémunéré au titre de son mandat social.

2 – a – 2 – Madame Catherine KRAEUTLER : Directeur général délégué depuis le 26 juin 2009

Madame Catherine KRAEUTLER Directeur Général délégué	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
Rémunération fixe	NEANT	9 750 €
Rémunération variable	NEANT	NEANT
Rémunération exceptionnelle	NEANT	NEANT
Jetons de présence	5 000 € (au titre exercice 2007)	NEANT
Avantage en nature	NEANT	NEANT
TOTAL	5.000 €	9 750 €

Nous vous précisons que le Conseil d'administration réuni le 26 juin 2009 a désigné en qualité de Directeur Général délégué Madame Catherine KRAEUTLER et a décidé de fixer sa rémunération mensuelle à compter du 1^{er} octobre 2009 à 3 250 €.

2 – b - Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
Monsieur Jean Pierre VALERIOLA Administrateur		
Jetons de présence	10 000 € (au titre exercice 2007)	NEANT
Autres rémunérations	NEANT	NEANT

Les autres tableaux visés dans les recommandations AFEP MEDEF et AMF ne sont pas repris, les mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux ne bénéficiant pas d'engagements relatifs à

d'éventuelles rémunérations différées, ni d'option de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions de performance et n'étant pas liés à la Société par un quelconque contrat de travail.

3 - Récapitulatif des rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux ou mandataires sociaux dans les sociétés contrôlées ou contrôlant la Société NERGECO

- Monsieur Bernard KRAEUTLER a perçu de la Société NERGECO France, Société contrôlée par la Société NERGECO à compter du 1^{er} octobre 2009 une rémunération mensuelle de 1 500 € soit pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 : 4 500 € outre un avantage en nature de 1 140 €.

- Madame Catherine KRAEUTLER a perçu en tant que Directeur de la société PMS une rémunération de 37 700 euros contre 37 700 euros en 2008.

- Monsieur Jean-Pierre VALERIOLA n'a perçu aucune rémunération de Sociétés contrôlées ou contrôlant la Société NERGECO.

Les autres tableaux de la recommandation AMF sur les rémunérations des mandataires sociaux étant sans objet pour notre Société, nous n'avons pas jugé utile de les reproduire ici.

ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX DUS A RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DES FONCTIONS

Nous vous précisons qu'à ce jour aucun engagement écrit n'a été pris à ce titre.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

* Administrateurs

Nous vous précisons que le mandat de Monsieur Jean Pierre VALERIOLA, administrateur arrive à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Aussi nous vous demandons de le renouveler pour une nouvelle période de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2016 afin d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

*Commissaires aux comptes

Nous vous précisons qu'aucun mandat de commissaires aux comptes n'est arrivé à expiration au cours de l'exercice.

JETONS DE PRESENCE

Le Conseil d'Administration propose de fixer le montant des jetons de présence à verser aux administrateurs à 20 000 euros.

INTERVENTION SUR TITRES

Votre Conseil vous propose dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003, d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de déléguer à son Président, pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour, à opérer dans la limite légale, en une ou plusieurs fois, à acquérir sur le marché ou hors marché et par tous moyens, des actions de la société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10% du capital social de la société.

Cette autorisation pourra être utilisée notamment dans le but :

- soit d'attribuer les titres achetés aux dirigeants, mandataires sociaux, membres du personnel ou de certains d'entre eux de la Société et/ou d'autres entités du Groupe NERGECO, soit dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, soit plus généralement dans le cadre de toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés, dirigeants ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions légales ;
- soit de couvrir l'exercice d'options de conversion, d'échange ou de tout autre mécanisme de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions ;
- soit d'animer le cours par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- soit de conserver les titres achetés et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- soit d'annuler les titres par voie de réduction de capital ;
- soit de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer prix d'achat maximum à 20 euros.

Ce programme de rachat d'actions fera, en cas de mise en œuvre de cette autorisation par votre Conseil d'Administration, l'objet d'une note d'information, qui sera publiée conformément aux nouvelles dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Cette autorisation, à compter de son utilisation par le Conseil d'Administration, annule et remplace, pour la période restant à courir, celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2009.

Votre Conseil vous demande de lui conférer tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Les dividendes revenant aux actions détenues en propre seront affectés au report à nouveau.

V – AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de soumettre à votre approbation un projet d'augmentation du capital de notre Société réservée aux salariés, en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoient la réunion, tous les trois ans, d'une Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital social.

Cette consultation doit être renouvelée, tous les trois ans, et plus précisément *"au cours de la troisième année civile suivant la précédente assemblée ayant statué sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital"* aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital restera inférieure à 3 % du capital. A cet effet, nous vous précisons que vous vous êtes prononcé contre un tel projet lors de l'assemblée réunie le 8 juin 2007.

Nous vous rappelons également que le rapport de gestion pour le dernier exercice clos ci avant présenté indique que la participation des salariés est inexistante au 31 décembre 2009, ce qui rend nécessaire la réunion de la présente Assemblée.

En conséquence, votre Président vous présente un projet d'augmentation de capital dans la limite maximum de 3 % du capital, à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, avec suppression de votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, de déléguer à votre Président tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du PEE conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de dix huit mois, à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des associés sera supprimé.

2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.

3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Ainsi, le prix de souscription des actions devra être déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. À défaut de pouvoir appliquer ces méthodes, le prix de souscription sera déterminé en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent. Ce prix doit être déterminé à chaque exercice sous le contrôle du Commissaire aux Comptes.

4. Dans la limite du montant maximum de 122 550 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.

6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.

7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.

8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites.

10. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

11. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'augmentation de capital étant réservée au profit des personnes ayant la qualité de salariés de la Société adhérents à un PEE, le droit préférentiel de souscription des associés devra être supprimé conformément à l'article L. 225-138-1 alinéa 2 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 225-138-1 dudit code.

Le rapport du Commissaire aux Comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription vous sera communiqué.

Nous vous précisons toutefois que nous ne sommes pas en mesure de déterminer, conformément à l'article R. 225-115 du Code de commerce, les incidences théoriques de l'utilisation par le Président de la délégation qui lui serait ainsi consentie par l'Assemblée Générale, sur l'évolution de la quote-part des associés dans les capitaux propres à la clôture du dernier exercice, dans la mesure où le prix d'émission des actions qui seraient ainsi émises ne sera pas connu à la date de notre Assemblée Générale.

C'est la raison pour laquelle, si vous adoptez cette proposition, et par application de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, le Président devra établir, au moment où il fera usage de la délégation de pouvoirs qui pourrait lui être accordée par votre Assemblée Générale en vue de réaliser l'augmentation de capital, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée. Ce rapport devra comporter en outre les informations mentionnées à l'article R. 225-115 du Code de commerce sur renvoi de l'article R. 225-116 modifié.

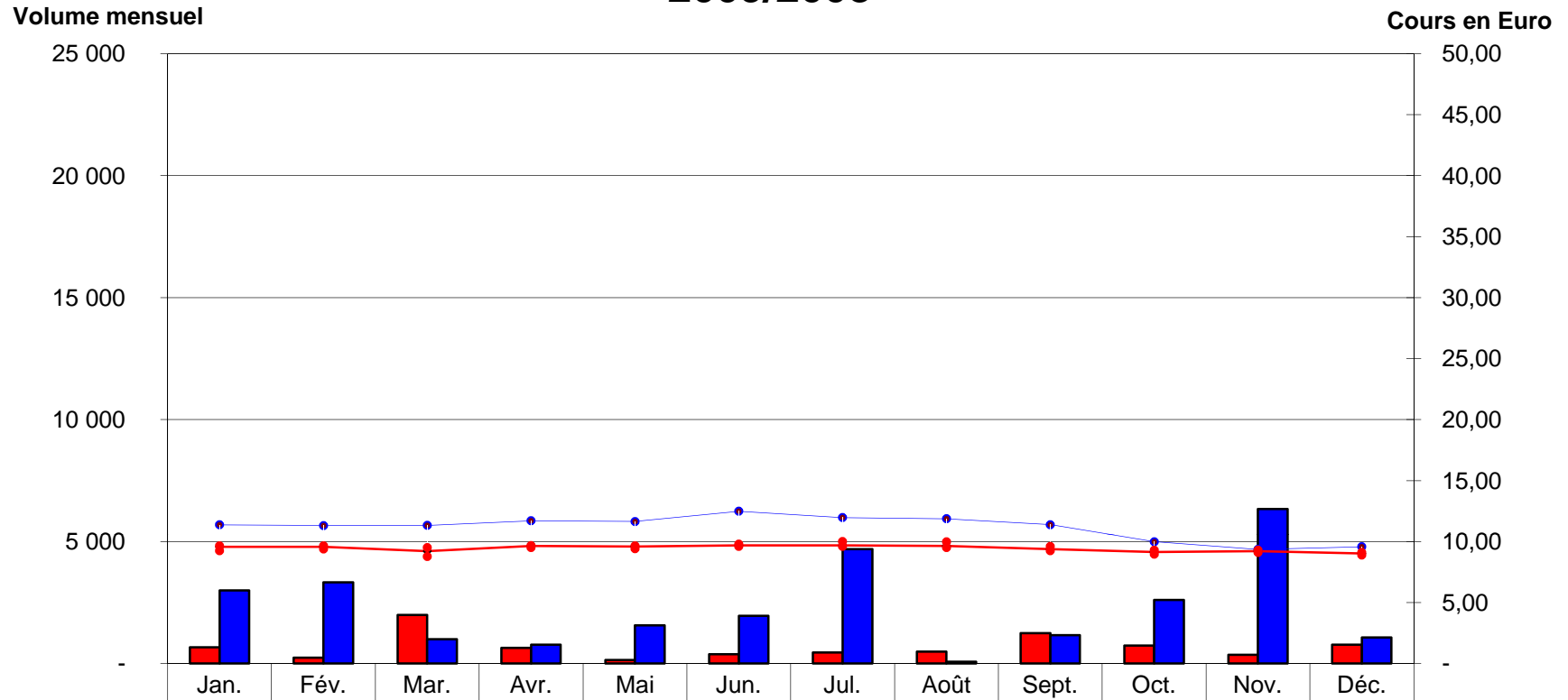
Le Commissaire aux Comptes établira également un rapport complémentaire.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, toutes indications sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé et depuis le début de l'exercice en cours vous a été donné ci-avant.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Evolution cours et volume des actions NERGECO 2009/2008



	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
■ Volume 2009	667	236	1 988	647	144	381	449	486	1 246	742	362	778
■ Volume 2008	2 994	3 326	1 000	775	1 571	1 950	4 684	72	1 159	2 601	6 338	1 072
● Minimum	9,25	9,40	8,78	9,50	9,42	9,60	9,60	9,50	9,25	8,96	9,10	8,90
● Maximum	9,64	9,66	9,50	9,67	9,65	9,80	10,00	9,98	9,60	9,30	9,30	9,10
◆ Cours Moyen 2009	9,57	9,57	9,22	9,64	9,60	9,68	9,69	9,64	9,38	9,15	9,21	9,02
◆ Cours Moyen 2008	11,37	11,31	11,33	11,71	11,65	12,48	11,97	11,87	11,39	9,99	9,36	9,57

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE

N E R G E C O

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2005 Montants exprimés en Euros	2006 Montants exprimés en Euros	2007 Montants exprimés en Euros	2008 Montants exprimés en euros	2009 Montants exprimés en euros
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	4.521.200	4 521 200	4 521 200	4.085.037	4.085.037
- Nombre des actions ordinaires existantes	850.000	850 000	850 000	768.000	768.000
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes et cumulatif	0	0	0	0	0
- Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droits de souscriptions	0	0	0	0	0
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	7.316.853	7 619 051	8 293 256	9.670.514	7 259 989
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions (dotation nette de l'exercice)	851.238	640 428	727.613	1.006.706	648 954
- Impôts sur les bénéfices	- 204.484	- 99 218	13 075	-416.359	- 263 794
- Participation des salariés dus au titre de l'exercice (charge de l'exercice)	0	0	0	0	0
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	879.727	410.802	621.466	266.945	638 690
- Résultat distribué	425 000	488.599 (1)	600.000	533.945	0
3.RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (dotation nette de l'exercice)	1,24	0,87	0,75	1,85	1,19
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	1,03	0,48	0,73	0,35	0,83
- Dividende attribué à chaque action	0,5	0,60	0,74	0,74	0
4. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	41	44	43	47	40
- Montant de la masse salariale de l'exercice	1.512.372	1 433 733	1.507.798	1.693.029	1.594.231
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	629.185	606 711	626.104	711.634	716.717

(1) Ce montant tient compte du nombre d'actions d'auto contrôle détenue à la date de mise en paiement du dividende.

NERGECO
SA AU CAPITAL DE 4.085.037 Euros
SIEGE: 8, RUE DE L'INDUSTRIE – DUNIERES 43220
320 167 513 RCS LE PUY EN VELAY

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX
DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE CONFORMEMENT A
L'ARTICLE 225-37 DU CODE DE COMMERCE**

Chers actionnaires,

Conformément à la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière qui fait obligation au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société et ses filiales (le « Groupe »), je vous présente le rapport établi à cet effet pour l'exercice 2009.

L'élaboration du présent rapport tient compte de la position de l'AMF du 9 janvier 2008 qui aménage notamment un guide de mise en œuvre du rapport sur le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites.

De leur côté, les commissaires aux comptes exposeront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

INTRODUCTION

NERGECO exerce à la fois une activité opérationnelle et un rôle de tête de groupe.

La société vend et distribue des portes souples, rapides, automatiques de productivité en France et dans le monde par l'intermédiaire de ses filiales et distributeurs.

La société est mère du groupe Nergeco qui comprend trois filiales industrielles, une filiale de services et deux filiales commerciales.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I – 1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – 2 ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

II - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

III – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

IV – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

IV – 1 - OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET RAPPEL DES REFERENTIELS

IV – 2 - L'ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

V – ANALYSE ET MAITRISE DES RISQUES – PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES

V -1 – IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES

V -2 – PROCESSUS DE GESTION DES PRINCIPAUX RISQUES

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Nergeco est une société anonyme de forme classique à Conseil d'Administration n'ayant pas dissocié les fonctions de Présidence du Conseil d'Administration et de direction générale.

Mr Bernard Kraeutler exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

I – 1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2009, le Conseil est composé de trois membres.

Dans un tableau joint en annexe à ce rapport, vous trouverez tous les éléments relatifs à la composition du conseil.

Le mandat de Monsieur Jean Pierre VALERIOLA arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui se tiendra cette année et les mandats d'administrateurs de Monsieur Bernard KRAEUTLER et de Madame Catherine KRAEUTLER renouvelés lors de l'assemblée réunie le 26 juin 2009, arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui se tiendra dans l'année 2015.

Il est à noter que le conseil ne comprend aucun membre indépendant au sens du rapport dit « Bouton ». Ceci s'explique par le fait que la Société est une Société dite « familiale ».

I – 2 ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Rôle du Conseil

Le conseil détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre sur la convocation du Président, au siège social, ou au lieu indiqué dans la convocation.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- Fonctionnement du Conseil

Le conseil se réunit chaque année pour examiner et arrêter les comptes annuels de l'exercice précédent et les comptes semestriels et aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 26 juin 2009, la Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'Administration. Conformément à l'article 14 des statuts le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général par Monsieur Bernard KRAEUTER est valable pour toute la durée du mandat de ce dernier.

Les pouvoirs du Président-Directeur Général ne sont pas limités par les statuts de la société, ni par le Conseil d'Administration.

Eu égard à la taille du groupe, le conseil d'administration n'a pas mis en place de Règlement Intérieur ni de comité ad hoc (tel comité d'audit, comité stratégique, de rémunération, de ressources humaines ou de gouvernement d'entreprise).

En 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois :

- **Réunion du 13 mars 2009 – taux de présence des administrateurs à cette réunion : 100 %**

Ordre du jour de la réunion :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Mise au point du rapport du Conseil dont lecture sera donnée à l'assemblée,
- Examen et arrêté des comptes consolidés,
- Mise au point du rapport de gestion du groupe,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Proposition de renouvellement d'administrateurs,
- Proposition de renouvellement du mandat de l'un des Commissaires aux Comptes titulaires et de l'un des Commissaires aux comptes suppléant,
- Proposition de fixation des jetons de présence,
- Autorisations et pouvoirs à donner pour se porter caution de la Société NERGECO France,
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte et fixation de son ordre du jour,
- Questions diverses,

- **Réunion du 26 juin 2009 – taux de présence des administrateurs à cette réunion : 100 %**

Ordre du jour de la réunion :

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration assumant la direction générale de la Société,
- Choix des modalités d'exercice de la direction générale conformément à l'article 14 des statuts,
- Questions diverses.

- **Réunion du 24 septembre 2009 – taux de présence des administrateurs à cette réunion : 100 %**

Ordre du jour de la réunion :

- Examen et arrêté des comptes du premier semestre 2009,
- Elaboration du rapport financier trimestriel,
- Rémunération des avances consenties à la filiale NERGECO USA,

II - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Le Conseil d'Administration de NERGECO a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

La Société NERGECO n'a pas mis en place de Comité de rémunérations et les décisions relatives à la rémunération des dirigeants sont prises en présence des mandataires sociaux compte tenu de la composition restreinte du Conseil.

En application de la loi du 3 juillet 2008, le Président précise que la Société se réfère aux recommandations AFEP MEDEF pour l'élaboration du présent rapport mais que ces dernières n'ont qu'une portée limitée pour les raisons suivantes :

- Recommandation consistant à mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social : aucun des dirigeants de la Société n'est liée à la Société par un contrat de travail ;
- Recommandation consistant à mettre un terme aux indemnités de départ abusives : les dirigeants de la Société NERGECO ne bénéficient pas de telles indemnités ;
- Recommandation tendant au renforcement des régimes de retraite supplémentaires : les dirigeants de la Société NERGECO ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire ;
- Recommandation relative aux options d'achats ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance : les dirigeants de la Société NERGECO ne bénéficient pas de telles options ;
- Amélioration de la transparence sur tous les éléments de rémunération : le détail des éléments de rémunération des dirigeants sociaux est développé dans le rapport de gestion.

Conformément à la loi et aux recommandations AFEP MEDEF, les rémunérations versées aux mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport de gestion.

Les rémunérations du Président du Conseil d'Administration et celle du Directeur Général ne sont pas fixées en fonction des résultats dégagés par la Société mais résultent de leurs rôles de management de la Société. Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération fixe ainsi que d'un avantage en nature. Le Directeur Général Délégué bénéficie d'une rémunération fixe.

Les autres membres du Conseil ne perçoivent aucune rémunération de la Société NERGECO ou de ses filiales en dehors des éventuels jetons de présence décidés en assemblée annuelle.

III – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous rappelons ci-après les dispositions statutaires relatives au fonctionnement des assemblées générales.

« 1 - Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées soit par le Conseil d'Administration ou, à défaut le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du tribunal de Commerce à la demande d'un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions prévues par la loi.

2 - En cas d'appel public à l'épargne, un avis de réunion est publié au BALO au moins trente cinq jours avant la réunion de l'assemblée d'actionnaires.

La convocation des assemblées générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, ainsi qu'au BALO, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Si toutes les actions sont nominatives, les insertions prévues à l'alinéa précédent, pourront être remplacées par une convocation faite dans les mêmes délais, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins, à la date de la date d'insertion de l'avis de convocation, seront en outre convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou, sur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

L'ordre du jour des assemblées figure sur les avis de réunion, les avis et lettres de convocation. Il est arrêté par l'auteur de la convocation.

3 - Les assemblées générales sont réunies au siège social ou au lieu indiqué dans la convocation.

4 - Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire, sur justification de son identité et de sa qualité a le droit de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à 0 heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité,
- et le cas échéant, de fournir à la société conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments permettant son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Même privé du droit de vote, le nu-proprétaire d'actions a toujours le droit de participer aux Assemblées Générales.

5 - Lors de chaque Assemblée, il est tenu une feuille de présence, et il est établi un procès-verbal de la réunion.

Le bureau comprend un Président et deux Scrutateurs. Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur désigné par le Conseil.

6 - La compétence des Assemblées Ordinaires, Extraordinaires ou spéciales est celle prévue par la Loi. »

IV – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Cette partie du rapport est descriptive et ne comporte pas d'évaluation.

Les procédures ont pour but d'homogénéiser les méthodes de travail entre les différentes entités et ce malgré les différences culturelles. Des référentiels internes standards sont en place notamment au niveau du reporting et de la communication financière.

IV – 1 - OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET RAPPEL DES REFERENTIELS

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de contrôle interne mises en place chez NERGECO, ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;

- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;

Il est à noter que ces procédures font l'objet de missions d'audits régulières assurées en cours d'année par nos commissaires aux comptes.

IV – 2- L'ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

Acteurs du Contrôle Interne

La direction générale de l'entreprise est assurée par le président du Conseil d'Administration auprès duquel est principalement rattachée la fonction marketing et communication du groupe.

Le responsable de production rattaché à la direction est en charge des contrôles liés à la Production, aux Achats ainsi qu'à la gestion des Stocks.

Le contrôle du responsable Administratif et Financier s'étend sur les domaines Financiers, Juridiques et des Ressources Humaines.

Protection du Patrimoine et des Actifs de l'Entreprise

Les principaux actifs de l'entreprise sont garantis par des contrats d'assurance et font l'objet d'un suivi de la part des responsables de l'Entreprise que sont :

- le responsable Administratif et Financier qui gère l'ensemble des contrats d'assurance des Bâtiments, du risque de Perte d'exploitation, de la Responsabilité Civile et du Risque Client assuré dans sa globalité.

- le responsable Bureau d'Etudes qui est en charge de la protection des Marques et Brevets.

- le responsable de production qui s'assure par une observation physique trimestrielle de la réalité des stocks de matières premières et en cours de production et adapte le niveau des stocks à la production des semaines à venir.

Gestion de la trésorerie

Il existe une gestion de trésorerie commune pour les sociétés Nergeco, Nergeco France et PMS.

Les filiales étrangères (USA, Suède, Angleterre et Australie) sont autonomes au niveau de la gestion de leur trésorerie.

Le contrôle de la trésorerie du groupe est réalisé de manière mensuelle en interne par le responsable administratif et financier pour l'ensemble du groupe au 13 de chaque mois.

Elaboration et contrôle de l'information financière

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de la qualité et de la sincérité de l'information financière produite par les filiales consolidées, et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers communiqués par le Groupe.

La gestion de la comptabilité générale est réalisée en interne sous la direction du responsable administratif et financier du groupe pour les entités françaises. Pour les filiales étrangères cette fonction est remplie par le responsable comptable de la filiale.

Chaque société est autonome dans la saisie et l'établissement de sa comptabilité. Chaque site effectue un reporting mensuel de sa comptabilité à travers un tableau de bord. Ce reporting est consolidé par le contrôleur de gestion du groupe. Il est en outre effectué un bilan consolidé trimestriel, semestriel (revu) et annuel (audité) par des intervenants extérieurs que sont les experts-comptables et les auditeurs externes.

Un reporting de gestion est assuré par chaque filiale auprès de la société mère qui décide de lancer toute action appropriée.

Système informatique

La majorité des programmes est développée en interne à l'exception des logiciels comptables. Toutes les données sont sauvegardées quotidiennement et une sauvegarde générale hebdomadaire est stockée en double à l'extérieur du site.

Gestion de la paie et des ressources humaines

Sur un plan hiérarchique, la direction générale du groupe encadre les responsables de sites. Le personnel des sites est sous l'autorité hiérarchique des seuls directeurs de site.

La gestion des ressources humaines est réalisée en interne par le responsable administratif et financier et s'appuie sur des conseils externes pour tout ce qui est des contrats, ruptures de contrats et modifications de la Loi nécessitant des aménagements.

Planning de production

Le planning de production permet de répondre au besoin d'efficacité lié à la production de plusieurs types de produits sur une seule chaîne.

L'utilisation d'une base de données détaillant toutes les étapes de production permet de rendre compte de l'efficacité du travail réalisé.

Respect des règles de sécurité

Le respect des règles de sécurité est soumis régulièrement à l'observation des organismes privés de contrôle que ce soit pour les sites de production ou biens administratifs.

V – ANALYSE ET MAITRISE DES RISQUES – PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES

V -1 – Identification des principaux risques

Conformément au guide d'élaboration du document de référence à l'attention des Valeurs Moyennes et Petites « VaMPs » publié par l'AMF le 9 janvier 2008, nous vous précisons que la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés à savoir :

- 1) risque de liquidité ;
- 2) risque juridique ;
- 3) risque de défaillance de certains clients ;

- 4) risque de défaillance de certains fournisseurs ;
- 5) risque de hausse matières premières ;
- 6) risque de change ;
- 7) risque sanitaire ;
- 8) risque de blocage d'un site de fabrication ;
- 9) risque de contrefaçon et de copie des produits ;
- 10) risque environnemental ;
- 11) risque législatif tel que la modification des normes.

V -2 – Acteurs de la gestion des risques

L'évaluation et la gestion des risques se fait principalement en interne par le dirigeant lui-même. Le dirigeant est entouré d'une équipe interne composée notamment d'un responsable administratif et financier, d'un responsable production et d'un responsable Bureau d'Etudes.

Aucune délégation de pouvoir n'a été mise en place et la responsabilité est assumée entièrement par le dirigeant.

Ce dernier est également assisté par des intervenants externes tels que : conseil en propriété intellectuelle, conseil en assurances, expert comptable, conseils en droit fiscal et droit des Sociétés. Ces conseils ont pour mission d'alerter le dirigeant sur l'évolution et le respect des normes, sur la conformité des installations, sur la contrefaçon éventuelle des brevets et inventions propriétés de la Société...

La Société adhère également au syndicat de la fermeture qui organise des réunions d'information sur la législation.

V-3 Processus de gestion des risques

Après avoir défini les principaux risques, les différents acteurs ont mis en place des procédures de gestion des risques à savoir :

1) S'agissant du risque de liquidité : La Société a procédé à une revue spécifique de son risque liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Afin de faire face à ce risque, la Société a également revu ses relations financières avec un élargissement de ses partenaires financiers.

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres s'élève à 70 % et les capitaux propres représentent 30 % du total du bilan.

2) S'agissant du risque juridique : le groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou litiges inhérents à toute activité économique. Les charges pouvant en découler et estimées probables font l'objet de provisions dont le montant, pour les risques les plus importants est analysé avec les conseils de l'entreprise.

Dans le cadre de la protection de son travail de recherche et développement, le Groupe procède régulièrement au dépôt de brevets (en moyenne 4 à 5 innovations par an déposées en tant que brevet en France et à l'étranger) ou marques (en moyenne 10 par an).

Les marques et logos sont déposés dans la plupart des pays du monde et protégés selon le cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau mondial auprès de l'OHMI, au niveau communautaire voire au niveau national.

Le Groupe reste très vigilant sur le respect de ses marques, logos, brevets et modèles. Des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits et confirmer son intention de les défendre.

3) S'agissant du risque de défaillance de certains clients : Les opérationnels et notamment les assistants commerciaux et commerciaux ont pour consignes de n'enregistrer une commande que si le client dispose d'une couverture de notre assureur crédit ou verse un acompte dès la passation de la commande ou bien encore si le dirigeant donne son accord directement. Sur ce point, la Société a tiré les conséquences d'une expérience passée qui avait vu la défaillance d'un important client. La société a mis en place des formations commerciales en interne afin de sensibiliser ses salariés aux risques d'impayés. Le risque de recouvrement clients a en outre été sensiblement diminué en 2009 du fait de la baisse d'activité.

4) S'agissant du risque de défaillance de certains fournisseurs : Afin de faire face à ce risque, la direction opérationnelle a doublé tous ses fournisseurs stratégiques.

5) S'agissant du risque de hausse matières premières : l'évolution des nouvelles générations de portes permet de contenir les conséquences de la variation des cours des métaux. Le risque d'augmentation des matières premières en période de récession économique est théoriquement peu vraisemblable.

6) S'agissant du risque de change : la monnaie d'échange dans le groupe est principalement l'euro, la part de risque se situant sur les achats réalisés par les filiales en euro.

7) S'agissant du risque sanitaire : Nergeco a élaboré un plan de continuité d'activité face au risque de pandémie grippale. Les règles d'hygiène et les mesures de prévention ont été communiquées par voie d'affichage et mises en ligne.

8) S'agissant du risque de contrefaçon : le service recherche et développement et le personnel de terrain font un important travail de veille des produits vendus par les concurrents afin de détecter toute éventuelle contrefaçon.

9) S'agissant du risque environnemental : même si la Société n'est pas classée et ne réalise pas de productions dangereuses, elle doit prêter une attention particulière au traitement des déchets et notamment de la peinture ;

10) S'agissant du risque législatif et du respect des normes notamment en matière d'hygiène et de sécurité, la Société s'en remet aux intervenants externes afin de l'alerter sur les évolutions et s'adapte aux mieux à ces changements.

ANNEXE 1 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009**

Fourchette statutaire : de 3 à 12 membres
 Nombre effectif des membres : 3
 Durée des fonctions des administrateurs : 6 ans
 Nombre de réunions du conseil : 3
 Taux de présence moyen : 100 %
 Nombre d'action minimum : 1

Nom - Prénom	Monsieur Bernard KRAEUTLER	Madame Catherine KRAEUTLER	Monsieur Jean Pierre VALERIOLA
Adresse	La Villette 43220 Dunières	La Villette 43220 Dunières	29, bis Rue Médéric 75017 Paris
Age	68 ans	53 ans	75 ans
Nationalité	Française	Française	Française
Fonction au sein du conseil	Président du Conseil d'Administration et directeur général	Administrateur et directeur général délégué	Administrateur
Formation et expérience	Président du Conseil d'Administration et directeur général, Co-fondateur de la Société Nergeco		Vice président d'un groupe international, responsable des ressources humaines, accompagnateur de Nergeco
Date de nomination au Conseil	10-07-1980	21-01-1991	7-05-1998
Date d'expiration du mandat	31-12-2014	31-12-2014	31-12-2009
Mandat et fonctions exercées dans d'autres Sociétés	Voir annexe rapport de gestion	Voir annexe rapport de gestion	Voir annexe rapport de gestion
Taux de présence au conseil	100	100	100
Jetons de présence en qualité de membre dus et versés en 2009	NEANT	NEANT	NEANT

**DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU
RAPPORT FINANCIER ANNUEL ETABLIE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 222-3 DU
REGLEMENT GENERAL DE L'AMF**

Je soussigné

Monsieur Bernard KRAEUTLER agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration,
Directeur Général de la Société NERGECO

atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels nous les pensons ou voyons confrontés.

Bernard KRAEUTLER
Président

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

NERGECO SA

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur

- le contrôle des comptes annuels de la société **NERGECO SA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justifications des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La note 1-7 de l'annexe expose l'approche retenue pour la valorisation des titres de participation, approche qui implique des estimations. Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons, en tant que de besoin, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations de la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et le cas échéant, avec

les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlée par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Antony et Lyon, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes

AUDIT REVISION COMPTABILITE

PIN ASSOCIES

Thierry GUERARD
Commissaire aux Comptes

Jean-François PIN
Commissaire aux Comptes

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

NERGECO SA

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Ces conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice sont présentés ci-après.

1.1 Caution solidaire

Dirigeant concerné : Monsieur Bernard KRAEUTLER, Président de votre société et de la société NERGECO France.

Nature de la convention : Le Conseil d'administration, dans sa séance du 24 septembre 2009, a autorisé votre société à se porter caution solidaire de la société NERGECO France pour sureté de plusieurs prêts au profit de BNP PARIBAS, du CREDIT AGRICOLE et de la CAISSE d'EPARGNE. Cette société, NERGECO France, est détenue en totalité par NERGECO SA.

Modalités : Le montant global des prêts s'élève à deux millions d'euros (2 000 000 €) et se répartit comme suit :

- ↳ BNP PARIBAS à hauteur de 667 000€ ;
- ↳ CREDIT AGRICOLE à hauteur de 667 000€ ;
- ↳ CAISSE d'EPARGNE à hauteur de 666 000€.

La durée de remboursement est de 84 mois avec une première échéance différé de 12 mois. Le taux d'intérêt est de 4.27% pour la BNP PARIBAS et 4.40% pour les deux autres établissements.

2 Conventions et engagements conclus au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Intégration fiscale

Nature de la convention : Votre société est tête de groupe d'intégration fiscale des filiales NERGECO France et PMS. Cette convention signée le 3 décembre 1990, court depuis le 1^{er} janvier 1991.

Modalités : Les charges d'impôts supportées par les filiales correspondent à une charge normale comme en l'absence d'intégration.

2.2 Avance de trésorerie aux filiales étrangères

Nature de la convention : Au début de leur activité et afin de permettre aux filiales étrangères d'atteindre leurs objectifs dans les meilleures conditions possibles une avance de trésorerie leur est octroyée. Le montant maximum de cette avance, sa rémunération et son remboursement ont été fixés à l'origine société par société, à savoir :

- NERGECO USA : 3 000 000 USD non rémunérée et sans échéancier;
- NERGECO AUSTRALIA : 200 000 AUD non rémunérée et sans échéancier.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 24 septembre 2009, a autorisé la signature d'un avenant au contrat de prêt, pour la filiale NERGECO USA, pour fixer le taux de rémunération, en 2009, à 5%.

Modalités : Ces avances de trésorerie consenties par votre société s'élèvent à la clôture de l'exercice 2009 aux sommes de 696 454 € pour NERGECO USA et 105 874 € pour NERGECO AUSTRALIA.

Il apparaît en produits financiers des intérêts facturés pour un montant de 34 983€.

2.3 Convention de management

Administrateurs concernés : Messieurs Bernard KRAEUTLER et Jean Pierre VALERIOLA, respectivement Président de votre société et membre du conseil d'administration et administrateurs des sociétés NERGECO Australia, NERGECO Scandinavia et NERGECO USA.

Nature de la convention : Votre société détient la totalité des titres des sociétés NERGECO Australia, NERGECO Scandinavia et NERGECO USA et NERGECO UK. Votre conseil d'administration dans sa séance du 12 décembre 2007 a autorisé la mise en place à compter de l'exercice 2007 d'une rémunération des prestations de management, de recherche et développement et de marketing, effectués par NERGECO SA dans le cadre d'une convention.

Modalités : les produits inscrits au compte de résultat de l'exercice 2009 à hauteur de 160 000 € correspondent à une facturation de 40 000 € pour chaque structure.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Antony et Lyon, le 29 avril 2010

AUDIT REVISION COMPTABILITE

PIN ASSOCIES

Thierry GUERARD
Commissaire aux Comptes

Jean-François PIN
Commissaire aux Comptes

**Rapport
Des Commissaires aux Comptes
Sur les comptes consolidés**

NERGECO SA

8 rue de l'Industrie
43220 DUNIERES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

NERGECO SA

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **NERGECO SA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justifications des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La note 2.1 de l'annexe expose l'approche retenue par le Groupe en matière de suivi de la valorisation des goodwill, approche qui implique des estimations. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons, en tant que de besoin, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations de la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Antony et Lyon, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes

AUDIT REVISION COMPTABILIE

PIN ASSOCIES

Thierry GUERARD
Commissaire aux Comptes

Jean François PIN
Commissaire aux Comptes

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi en
application de l'article L.225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du président du Conseil
d'Administration**

NERGECO SA

8 rue de l'Industrie
43220 DUNIERES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société **NERGECO SA** et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Antony et Lyon, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes

AUDIT REVISION COMPTABILITE

PIN ASSOCIES

Thierry GUERARD
Commissaire aux Comptes

Jean-François PIN
Commissaire aux Comptes